



Master

2015

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Jeunes homosexuelles et participation en Suisse romande - Etude qualitative sur les opportunités participatives des jeunes homosexuelles en Suisse Romande

Louviot, Maude

How to cite

LOUVIOT, Maude. Jeunes homosexuelles et participation en Suisse romande - Etude qualitative sur les opportunités participatives des jeunes homosexuelles en Suisse Romande. Master, 2015.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:160417>



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

CENTRE INTERFACULTAIRE
EN DROITS DE L'ENFANT

Sous la direction du Professeur Philip. D. Jaffé

Jeunes homosexuelles et participation en Suisse romande

**Etude qualitative sur les opportunités participatives des jeunes homosexuelles
en Suisse Romande**

MÉMOIRE – Orientation Recherche

Présenté au

Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève
pour l'obtention du grade de Master of Arts Interdisciplinaire en droits de l'enfant

par

Maude LOUVIOT

de

Bévilard, Berne

Mémoire No CIDE 2015/MIDE 13-15/07

Jury :

Prof. Philip D. Jaffé
Prof. Daniel P. Stoecklin

SION

Mai 2015

*"La pensée est plus qu'un droit, c'est le souffle même de
l'homme."*

Victor Hugo ; Actes et paroles - 1923

Résumé

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989) invite les Etats parties à offrir aux enfants la possibilité de participer à toutes prise de décision les concernant, et ce dans le but d'atteindre une meilleure mise en œuvre des différents articles réunis dans ce ce traité. Cet instrument est révolutionnaire puisqu'il consacre ainsi à l'enfant un statut de sujet de droit, acteur de sa propre existence. Plusieurs articles sont consacrés à la bonne application de ce droit de participation, offrant par exemple le droit à l'enfant d'accéder à des informations de qualité, le droit à la liberté d'expression ou encore le droit d'association. Néanmoins, le Comité des droits de l'enfant a mis en avant une mise en œuvre insatisfaisante de ces droits en Suisse.

En plus d'insister sur la participation des enfants, le Comité des droits de l'enfant encourage également le fait de porter une attention particulière aux enfants vulnérables et minoritaires. La population des jeunes LGBT en Suisse fait partie de cette catégorie. Plusieurs indicateurs, comme le fort taux de suicidalité chez les jeunes homosexuels comparativement à la population générale, attestent de cette vulnérabilité.

Ce travail cherche à construire un pont entre ces deux constats du Comité des droits de l'enfant, et plus précisément à définir les opportunités participatives qu'ont les jeunes femmes homosexuelles en Suisse romande.

Par le biais d'une étude qualitative réalisée à travers une série d'entretiens semi-directifs en compagnie de plusieurs jeunes filles, des pistes de réflexions en lien avec la participation des jeunes homosexuelles ont été développées grâce à l'analyse de la mise en application des différents droits participatifs pour cette population.

Remerciements

Par ces quelques lignes, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Premièrement, un grand merci à toutes les jeunes filles qui ont accepté de répondre à mes questions, et qui m'ont, chacune à leur manière, amenée à de nouvelles réflexions grâce aux informations de qualité qu'elles m'ont fournies. Celles-ci ont non seulement consacré du temps pour ce projet, mais elles ont également fait preuve d'une grande confiance en me laissant pénétrer dans leur intimité et en me permettant de m'approcher de leurs si belles personnalités. Les rencontres avec elles toutes ont été une grande source de plaisir et d'enrichissement pour moi.

Merci au Prof. Philip. D. Jaffé, mon directeur de mémoire pour ses conseils avisés, la grande indépendance qu'il m'a laissée, ainsi que la sérénité qu'il a su m'amener au fil de ce travail. Avoir la chance de travailler avec lui a été un véritable honneur pour moi, et n'a fait que d'alimenter la grande estime que j'ai à son égard. Son implication pour la cause LGBT m'a guidé dans la recherche de la problématique de ce travail, ce qui m'a permis de développer une véritable réflexion sur ce sujet qui me passionne.

Merci à Coraline Hirschi pour sa gestion exemplaire des questions organisationnelles, et pour son agréable sourire.

Merci à toutes les personnes qui ont accepté de relire et de corriger mon travail. Par ordre alphabétique, Aurore H, Fanny L, Florence S, Julie B, Lorène M et Vanessa M. Celles-ci ont pris le temps de se pencher sur mes diverses imprécisions rédactionnelles, et ce de manière sérieuse et rapide. Elles ont permis une amélioration notable de ce travail.

Merci à Florent Jouinot, membre actif et apprécié de l'association VoGay, pour ses conseils et sa sympathie, et pour m'avoir mise en contact avec des répondantes de grande qualité.

Merci aux membres de ma chère famille pour le soutien sans faille qu'ils m'ont témoigné durant la réalisation de ce travail, mais plus généralement tout au long de

mes études. Sans eux, leur présence, leur amour et leurs encouragements, je ne serais jamais arrivée là où je me trouve aujourd'hui.

Merci à Kim pour sa si précieuse présence lors de la réalisation de ce travail!

Merci à tous mes amis qui m'ont soutenue et rassurée lorsque j'en avais besoin.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail, qui m'ont accompagnée dans mes réflexions, dans mes recherches, ou dans toute autre partie du processus de rédaction.

Table des matières

RESUME	3
REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIERES	6
LISTE DES ABREVIATIONS	8
1. INTRODUCTION	9
2. HOMOSEXUALITE A L'ADOLESCENCE	11
2.1. DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE SEXUELLE A L'ADOLESCENCE	11
2.2. EVOLUTION DE L'IDENTITE HOMOSEXUELLE	12
2.3. DIFFERENCE ENTRE L'HOMOSEXUALITE FEMININE ET L'HOMOSEXUALITE MASCULINE	14
2.4. INFLUENCES IDENTIFICATOIRES	17
2.4.1. MEDIAS	17
2.4.2. INFLUENCE DE L'ECOLE	20
3. HETERONORMATIVITE ET HOMOPHOBIE EN SUISSE ROMANDE	22
3.1. CONSEQUENCES DE L'HOMOPHOBIE SUR LA JEUNESSE HOMOSEXUELLE	25
3.1.1. SUICIDALITE	25
3.1.2. PERIODES DEPRESSIVES	26
3.1.3. COMPORTEMENTS A RISQUE	27
3.1.4. SCOLARITE	27
3.1.5. ORIGINE DE CES COMPORTEMENTS	28
4. RESILIENCE	29
5. PARTICIPATION	30
5.1. NOTIONS DE BASE	31
5.2. DROITS PARTICIPATIFS	34
5.2.1. INTERET SUPERIEUR	34
5.2.2. DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION	34
5.2.3. DROIT A LA LIBERTE DE PENSEE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION	35
5.2.4. DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION	35
5.2.5. ACCES A DIVERSES INFORMATIONS	36
5.2.6. VIE PRIVEE	37
5.3. CAPABILITE	39
6. METHODOLOGIE	41
6.1. SUJETS	41
6.2. ENTRETIENS	42
6.3. GUIDE D'ENTRETIEN	42
7. CADRE ETHIQUE	44
7.1. APPROBATIONS NECESSAIRES	45

7.2. CONSENTEMENT ECLAIRE	46
7.3. SPECIFICITE DE LA POPULATION CONSIDEREE	48
7.4. QUESTION DE LA COMPENSATION OU DE LA RECOMPENSE	49
7.5. PROTECTION DE L'ENFANT	49
7.6. CONSERVATION DES DONNEES	50
7.7. AUTRES CONSIDERATIONS A PRENDRE EN COMPTE	51
8. RESULTATS	51
8.1. SITUATION GENERALE DES JEUNES HOMOSEXUELLES EN SUISSE ROMANDE	52
8.1.1. REACTIONS POSITIVES ET NEGATIVES RENCONTREES	54
8.1.2. HOMOPHOBIE	59
8.2. REPRESENTATIONS MEDIATIQUES	60
8.3. INFORMATIONS	62
8.3.1. ENTOURAGE	62
8.3.2. QUALITE ET QUANTITE DES INFORMATIONS	63
8.3.3. DROITS	67
8.4. PARTICIPATION	68
8.5. ASSOCIATIONS	68
8.6. AUTRES DROITS	70
9. ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS	71
9.1. SITUATION GENERALE DES JEUNES HOMOSEXUELLES EN SUISSE ROMANDE	72
9.1.1. REACTIONS POSITIVES ET NEGATIVES RENCONTREES	73
9.1.2. HOMOPHOBIE	75
9.2. REPRESENTATIONS MEDIATIQUES	76
9.3. INFORMATIONS	77
9.3.1. ENTOURAGE	77
9.3.2. QUALITE ET QUANTITE DES INFORMATIONS	77
9.3.3. DROITS	79
9.4. PARTICIPATION	79
9.5. ASSOCIATIONS	80
9.6. AUTRES DROITS	80
9.7. RESULTATS GLOBAUX	81
10. CONCLUSION	84
ANNEXES	87
ANNEXE 1	87
ANNEXE 2	90
ANNEXE 3	93
ANNEXE 4	95
BIBLIOGRAPHIE	97

Liste des abréviations

art.	article
CC	Code Civil Suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210)
CDE	Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant (RS 0.107)
CP	Code Pénal Suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0)
LAVI	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LGBT	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transsexuel

1. Introduction

Depuis quelques années, les mentalités helvétiques semblent évoluer à propos de la thématique de l'homosexualité, et les discriminations à l'égard de cette population ont l'air de s'être atténuées sur plusieurs plans. La recherche à propos de la diversité sexuelle se diversifie à foison et les différentes emphases permettent d'avoir une vision de plus en plus large des expériences partagées ou non par les membres de la communauté homosexuelle. Sur un autre plan, les droits de l'enfant gagnent du terrain dans les pratiques diverses en Suisse, et le statut de l'enfant évolue vers une position d'acteur social disposé à agir sur sa situation.

A partir de ces quelques constats, qui ont été à la base de la réflexion développée au fil des pages à venir, est apparu un intérêt concernant la mise en lien de ces différents éléments, à savoir l'expérience homosexuelle et les droits de l'enfant.

La situation des jeunes homosexuels ayant déjà été abordée sous divers angles, il était nécessaire de trouver une approche peu explorée. Suite à cette première délimitation d'intérêts, il a été constaté que, d'une part, les recherches sur l'homosexualité féminine étaient nettement moins nombreuses que celles concernant les hommes attirés par d'autres hommes (Chamberland et Lebreton, 2010), et que, d'autre part, les études à propos de la participation des jeunes étaient encore trop peu nombreuses (Stoecklin, 2009). C'est ainsi que, sur les conseils du directeur de ce travail, le Prof. Philip. D. Jaffé, la thématique de la participation chez les jeunes homosexuelles est apparue. Cette emphase permettait de s'éloigner des sentiers battus, considérant trop souvent les jeunes homosexuels comme des victimes et uniquement des victimes. En effet, celle-ci offrait l'opportunité de considérer cette population comme active et disposant de droits participatifs lui permettant d'influencer sur sa situation. La participation des jeunes est consacrée par la CDE, la Convention Internationale des Droits de l'enfant (1989), et fait partie des innovations de ce traité international. Cette injonction exige que les enfants soient entendus à propos de chaque décision les concernant, et cela de manière adaptée à leur âge et à leur degré de maturité. Les jeunes homosexuelles étant concernées par ce droit fondamental consacré par la CDE, il a semblé intéressant de s'interroger sur leur perception de leur accès à ces droits.

De plus, cette approche s'accorde tout à fait avec les préoccupations du Comité des droits de l'enfant comme décrites par Cerri (2014), à savoir l'importance de porter une attention particulière sur les enfants vulnérables, sur le combat de la violence envers les enfants, sur la participation, et sur la création d'espaces child friendly. C'est ainsi que les prémisses de la recherche à venir ont été posées.

Le travail qui suit va donc amener une réponse à la problématique suivante : « Comment les jeunes homosexuelles de Suisse romande perçoivent-elles leur situation, et plus précisément quelle conception ont-elles des opportunités participatives qui s'offrent à elles ? ».

A travers un cadre théorique s'intéressant au développement identitaire chez les jeunes homosexuels, à l'homophobie et à l'hétéronormativité, aux stratégies de défense développées par les jeunes, ou encore aux différents droits participatifs, les études actuellement réalisées seront présentées et permettront de se faire une idée de l'état des lieux des connaissances à propos de la communauté homosexuelle, et plus précisément lesbienne.

Ensuite, l'étude réalisée dans le cadre de ce travail sera présentée, et une réponse sera amenée à la problématique citée ci-dessus. Ces éléments de réponses proviendront d'entretiens réalisés avec de jeunes homosexuelles, et permettront de se faire une idée de la manière dont ces adolescentes perçoivent leur situation.

Une approche interdisciplinaire a été adoptée pour la réalisation de ce travail, de telle sorte à avoir un point de vue plus global et complet de la réalité de la population étudiée. Ainsi, des éléments sociologiques, psychologiques ou encore juridiques seront mis en commun pour répondre à la problématique définie. En effet, comme le dit Morin (2003), le décroisement disciplinaire permet une découverte plus en profondeur des perspectives abordées.

Les différentes hypothèses exprimées au préalable de l'écriture de ce dossier sont premièrement que la situation des jeunes homosexuelles en Suisse romande, même si celle-ci n'est pas idéale, est considérée par les principales intéressées comme acceptable ; et ensuite que la participation des jeunes homosexuelles en Suisse romande n'est pas favorisée, et que l'accès à celle-ci pourrait être amélioré.

Au fil de ces pages, ces hypothèses seront affirmées ou infirmées, et des pistes de réponses en lien avec la problématiques tenteront d'être trouvées.

2. Homosexualité à l'adolescence

2.1. Développement de l'identité sexuelle à l'adolescence

L'adolescence est une période charnière, et ce à plusieurs niveaux du développement. En effet, des facteurs physiologiques, psychologiques, culturels et sociaux s'articulent entre eux pour influencer cette période de vie.

Même si les limites d'âge relatives à cette époque sont floues, et porteuses d'une définition différente selon le point de vue adopté (biologique, social, physiologique, ...), il est admis de manière assez consensuelle qu'elle débute avec la puberté et qu'elle est porteuse de grands changements, notamment du point de vue identitaire. C'est par exemple avec le passage à l'adolescence que l'individu développe un accès à la maturité sexuelle, de laquelle découle l'accès à la sexualité génitale (Kjellberg, 2013). Ces nouvelles possibilités doivent alors être psychiquement élaborées par le jeune en transition. L'adolescence engendre donc la mise en place de l'identité sexuelle sous sa forme adulte, ainsi que celle du désir sexuel concret (Emmanuelli, 2009).

L'adolescence est reconnue pour être une période importante et délicate pour la population générale. Dans le cas des jeunes s'interrogeant sur leurs attirances sexuelles, cette tendance se retrouve et est peut être même décuplée. En effet, c'est une période de doutes, une période tumultueuse, ponctuée de crises d'ordres divers, et durant laquelle les relations avec autrui, et notamment avec les parents et les pairs changent de nature. C'est également durant l'adolescence que le jeune va peu à peu se mettre à devenir la personne qu'il sera à l'âge adulte (Castaneda, 2013). Il se voit en effet amené à atteindre de nouveaux défis sociaux et personnels. A travers ses relations avec ses pairs notamment. Le jeune va utiliser cette période pour tester les rôles qu'il sera invité à assumer plus tard, et se préparer à son futur (Gerrig et Zimbardo, 2008). L'adolescent modifie également le regard qu'il porte sur le monde qui l'entoure, en atteignant le stade des opérations formelles (Inhelder et Piaget, 1955), qui lui permet de concevoir des éléments abstraits et conceptuels qui lui étaient inaccessibles jusqu'alors. Le jeune peut ainsi, avec ces nouvelles compétences cognitives et sociales développer ses propres échelles de valeurs, penser par lui-même, avoir ses idées propres et s'interroger sur le milieu dans lequel il

vit. De plus, lors de l'adolescence, le jeune peut se permettre d'essayer de nouvelles formes de relations et de comportements, notamment en lien avec sa sexualité (Bonzon, 2012). Il peut ainsi développer de nouvelles compétences socio-affectives, qu'il devra affirmer et régulariser avec les années (Taborda-Simões, 2005).

Une grande partie des individus ayant des attirances envers les personnes de même sexe réalisent concrètement leur homosexualité et les implications d'une telle orientation durant leur adolescence (Castaneda, 2013). Il est alors nécessaire pour le jeune de développer son identité dans un rôle qui n'est pas traditionnellement mis en avant par la société, et de ce fait, dans un rôle pour lequel il n'a pas été éduqué. En effet, comme le soulignent Gerrig et Zimbardo (2008), les enfants sont éduqués spécifiquement selon leur sexe, et un certain nombre de normes leur est inculqué en fonction de ce facteur. La présomption hétérosexuelle en vigueur dans nos sociétés hétéronormées fait partie des éléments éducatifs mis en avant. Autrement dit, un petit garçon sera éduqué dans l'idée qu'il vivra plus tard des relations avec des femmes, alors que les petites filles sont élevées dans l'optique d'un futur partagé avec une figure masculine. Les homosexuels doivent donc s'essayer à des identités pour lesquelles ils n'ont pas été élevés, et donc redécouvrir et se familiariser avec un grand nombre de comportements et de valeurs qui n'ont pas fait partie du bagage qui leur a été transmis durant leur enfance (Castaneda, 2013).

Haüsermann (2014) explique que l'enfant, avant même de prendre conscience de son homosexualité et de pouvoir mettre des mots sur celle-ci, réalise très tôt qu'il est différent de ses camarades à plusieurs niveaux. Il perçoit notamment certains écarts entre ses émotions, ses intérêts, ses sentiments et ceux des autres. De plus, il a très vite l'impression de ne pas correspondre aux attentes sociales, et particulièrement familiales qui planent au-dessus de son développement. De ce fait, et selon l'intensité du discours hétérosexiste qu'il rencontrera autour de lui, celui-ci va développer dès un âge précoce un sentiment d'inadéquation au monde qui l'entoure et à l'évolution qui est attendue de sa part.

2.2. Evolution de l'identité homosexuelle

De nombreuses recherches ont été réalisées à travers le monde occidental pour déceler les causes des attirances homosexuelles. Dorais (1994) résume et critique ces différents courants, considérant tour à tour l'homosexualité comme acquise ou innée. Cependant, à l'heure actuelle, aucune certitude n'a encore pu être tirée de

ces différents travaux. L'origine de l'homosexualité, tout comme celle de l'hétérosexualité d'ailleurs (Tin, 2013), n'a pas pu être définie de manière claire, même si certains facteurs semblent avoir une influence plus ou moins importante sur l'orientation sexuelle.

En revanche, comme le fait remarquer Dorais (2014), le fait de s'intéresser aux causes équivaut souvent à une quête d'éléments permettant de justifier un problème à éradiquer. Or lorsque l'orientation sexuelle cesse d'être perçue comme une tare, la recherche de ses causes perd toute sa pertinence. C'est pourquoi le fait de s'intéresser aux différentes expériences des membres de cette communauté semble plus constructif, et permet d'approcher cette réalité de plus près. De plus, la présence de récurrences existantes dans les expériences des jeunes homosexuels apparaît comme évidente, et peut quant à elle amener certains éléments importants par rapport à la compréhension de l'homosexualité et de ses spécificités. En effet, certaines étapes comme les définit Haüsermann (2014) semblent être récurrentes dans le vécu homosexuel, et avoir une certaine persistance chronologique à travers les expériences. D'après cet auteur, il y a premièrement une prise de conscience, à laquelle se succèdent les premières expériences qui sont, elles, suivies par l'acceptation. Ce processus se conclut par l'annonce de son orientation à son entourage, autrement dit le coming out. Dorais (2014) précise ces différents stades, et nuance la régularité de leur chronologie. Selon lui ces étapes ne se succèdent pas dans tous les cas. La découverte est définie par une période de grandes interrogations, auxquelles les jeunes ne trouvent pas forcément de réponses dans leur entourage. C'est le début d'un processus d'acceptation, aussi bien de soi-même que par les autres. Dans son étude, Dorais (2014) fixe cette étape pour la majorité des cas entre l'âge de 11 et de 16 ans. L'étape suivante, à savoir celle des premières expériences, permet de concrétiser physiquement ces attirances. Celle-ci se fait environ deux ans après la découverte, soit autour de l'âge de 15 ans, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Le premier rapport homosexuel a, dans la moyenne lieu, à 17 ans. La dernière phase est celle de la révélation. Celle-ci va préoccuper de manière importante les jeunes. En effet, le fait d'annoncer son orientation sexuelle, à sa famille notamment, est une étape importante, et les jeunes ont de grandes appréhensions quant à la réaction de leurs proches. Haüsermann (2014) le souligne lui aussi, la famille n'est pas perçue par les jeunes concernés comme une source de soutien. Elle est, d'après les études menées à ce sujet, la

première cause du mal-être des jeunes homosexuels (Dorais, 2014). La peur d'être rejeté et de provoquer de la déception chez ses parents est à l'origine d'une grande anxiété. C'est donc une annonce qui nécessite de nombreuses réflexions, et qui doit être préparée soigneusement. Pour résumer, le coming out n'est pas un acte anodin. De plus, cette annonce n'a jamais de fin. Comme le souligne Castneda (2013), même si l'homosexualité est vécue au grand jour et parfaitement acceptée par le sujet et ses proches, à chaque nouvelle rencontre, la problématique de l'annonce devient à nouveau latente et le sujet se voit contraint de réaffirmer son identité s'écartant de la présomption d'hétérosexualité répandue dans nos conceptions.

La période moyenne qui sépare la découverte de son orientation et la première révélation dure entre 5 et 9 ans (Dorais, 2014). Il est alors nécessaire de souligner qu'une grande partie des jeunes révèle son orientation sans avoir de sécurité quant à son futur. En effet, vivant souvent encore dans le foyer familial au moment de l'annonce, les adolescents s'exposent ainsi au risque d'une mauvaise réaction de la part de leur famille. Ces jeunes prennent donc le risque de déstabiliser les relations qu'ils ont avec leurs proches ainsi que leur situation de vie pour pouvoir vivre leur identité de manière authentique. De plus, la plupart des jeunes décide de faire cette annonce avant d'avoir atteint la majorité.

L'adolescence des jeunes homosexuels est donc une période fortement influencée par les doutes de ces sujets, et elle s'accompagne de stress importants. Haüsermann (2014) distingue deux formes de stress propres aux individus partageant une identité homosexuelle. Premièrement, le stress minoritaire, décrit par Meyer (1995), est le stress causé par le fait d'appartenir à une minorité discriminée, et qui est encore renforcé pour les lesbiennes qui sont porteuses aussi bien d'un genre que d'une orientation sexuelle stigmatisés. Et ensuite le stress de devoir, pour accepter son orientation sexuelle et la vivre ouvertement, abandonner le statut social supérieur et mieux admis socialement, celui-ci étant rattaché à son identité précédemment affichée.

2.3. Différence entre l'homosexualité féminine et l'homosexualité masculine

Malgré ces régularités, il est nécessaire de souligner certaines spécificités à la population féminine homosexuelle. En effet, l'expérience et le vécu des jeunes filles ne sont pas les mêmes que pour les garçons. Chamberland et Lebreton (2010) déplorent la rareté des études réalisées sur la population homosexuelle féminine et

font remarquer l'importance d'une telle démarche en regard de la différence de perception et d'expériences liées à l'identité de genre. Ces spécificités justifient donc l'emphase exclusivement féminine de la présente recherche.

La première différence consiste en l'âge de la découverte de l'orientation sexuelle, qui se fait statistiquement plus tard d'environ une année pour les filles que pour les garçons. Celle-ci se situe entre 12 et 16 ans pour la population féminine (Dorais, 2014). Cependant, les premiers rapprochements se font au même âge que pour les garçons, ce qui dénote une période plus courte entre la découverte et la première concrétisation physique pour les filles. Celles-ci révèlent généralement leur orientation entre 16 et 17 ans, soit en moyenne une année après les garçons qui franchissent plutôt cette étape entre 15 et 16 ans (Dorais, 2014). L'auteur souligne également une différence importante relative aux réactions de leurs proches face à la révélation. En effet, pour les filles, seulement 7% des parents réagissent de manière d'emblée positive, contre 20% pour les parents de garçons. Les filles expérimentent donc une situation statistiquement beaucoup plus négative quant à la réaction de leur famille que les garçons, qui assistent, eux, à une moins bonne réaction de la part de leur entourage amical.

Une autre différence notable entre l'homosexualité féminine et masculine se manifeste dans les stéréotypes que la société véhicule à propos de ces deux orientations. En effet, différents éléments opposent les représentations de sens commun qui circulent à propos des homosexuels hommes et celles qui existent par rapport aux femmes attirées par d'autres femmes. Ces différentes conceptions influencent les réactions sociales et donc les expériences de l'homosexualité en fonction du genre du sujet. Historiquement, l'homosexualité féminine est moins visible (Castaneda, 2013) et plus acceptée socialement (Chauvin et Lerch, 2013) que l'homosexualité masculine. Ceci peut se justifier de différentes manières, mais notamment par le fait que la sexualité entre deux hommes est perçue différemment que celle partagée entre deux femmes (Arc, 2015). Dans le second cas, la sexualité n'est que tendresse et affection innocente, alors que la sexualité entre deux hommes est conçue comme étant débridée et bestiale. Ce cliché découle notamment de la croyance ancestrale admettant que les femmes n'auraient pas de désir sexuel propre, et que la sexualité serait une caractéristique purement

masculine (Castaneda, 2013). Arc (2015) précise cependant que dans la perspective d'attiser le désir masculin, la sexualité entre femmes est reconnue, et devient alors quelque chose d'érotique et de valorisé par la population masculine hétérosexuelle, ce qui a un ascendant sur le comportement social face à cette sexualité.

Une autre représentation à laquelle les homosexuelles sont régulièrement confrontées veut qu'elles n'ont "pas encore trouvé le bon", ce qui concède alors à l'homosexualité féminine un côté passager et instable. Cette représentation est évidemment infondée, et une grande partie des femmes attirées par d'autres femmes vivent cette orientation de manière régulière et immuable, même si l'orientation sexuelle se définit de manière de moins en moins précise (Arc, 2015), notamment suite aux réflexions de Kinsey, Pomeroy, Martin et Gebhard (1953) fixant l'homosexualité et l'hétérosexualité comme deux extrêmes d'un continuum sur lequel tout individu se place en fonction de divers facteurs comme les expériences, ou encore les attirances qu'il a vécu.

Une idée reçue veut encore que les lesbiennes soient masculines et renversent les traditions genrées. Or le fait de présenter une apparence masculine n'est qu'une possibilité qui s'offre à la catégorie très hétéroclite des femmes attirées par d'autres femmes et n'est pas forcément liée à l'orientation sexuelle de celle qui l'affiche (Chauvin et Lerch, 2013).

De plus, comme Chamberland et Saewyc (2011) le disent, un fort accent médiatique est actuellement mis sur la vulnérabilité de cette population, et complète cette panoplie de stéréotypes déjà présents dans l'imaginaire commun. Pourtant, là encore, cette image ne correspond qu'au vécu d'une partie des jeunes homosexuels et n'est pas représentative de tous les cas.

Ces stéréotypes, et les différentes images qui circulent à propos de l'homosexualité féminine sont mis en avant à travers les médias et dans l'esprit populaire et risquent de donner une vision dominante de l'expérience homosexuelle (Girard, 2000).

Les manières d'approcher les hommes ou les femmes attirés par les personnes du même sexe devraient donc se distinguer en fonction du genre des sujets, de manière à accéder à une perception plus complète de l'expérience de ces différents individus, présentant des distinctions notoires, tant par la chronologie de leur vécu que par rapport aux différentes réactions auxquelles ils font face.

2.4. Influences identificatoires

Avec la découverte de son orientation sexuelle, le jeune doit réapprendre plusieurs éléments et habitudes qui lui ont été présentés jusqu'alors avec une emphase hétéronormative, et se détacher des traditions hétérosexuelles qui lui ont toujours été inculquées afin de pouvoir s'accepter lui-même et vivre son orientation de manière optimale. Il lui est alors nécessaire de s'approprier de nouveaux codes, de nouvelles règles, de nouvelles figures identificatoires, pour se frayer un chemin dans l'affirmation identitaire qu'il sera amené à développer. Cependant, et malgré ce besoin de modèles, les figures identitaires homosexuelles sont rarement présentes dans l'entourage des jeunes, et peu représentées dans les médias.

Toutefois, certains canaux comme les médias ou l'école fournissent un certain nombre de représentations pouvant servir au bon développement du jeune, par exemple en lui permettant de s'identifier à des figures partageant des caractéristiques identiques et une expérience similaire à la sienne (Rodriguez-Tomé, 1965). De plus, certaines ressources symboliques notamment, que le jeune va trouver dans son entourage vont lui permettre de développer de nouvelles manières d'agir et de penser, ainsi que d'avoir une réflexion sur la situation qu'il est en train de vivre. Ces ressources symboliques permettront au jeune de surpasser les situations incertaines qu'il sera amené à vivre, ou de trouver des solutions (Zittoun, 2008). Ces différents éléments vont permettre au jeune de se développer identitairement parlant.

2.4.1. Médias

Les médias sont un puits de références dans lequel les jeunes de la population générale trouvent un grand nombre de modèles leur permettant d'explorer leurs identités de sexe et qui ont une grande influence dans les apprentissages des sentiments et des comportements sexués du monde adulte (Pasquier, 2002). Ces figures privilégiées choisies par les sujets inspirent le respect ou l'admiration de l'adolescent, et ont souvent des points en commun importants avec le jeune en question. Ceux-ci sont pour une grande partie des aspects en lien avec l'histoire personnelle de l'adolescent (Rodriguez-Tomé, 1965). Generelo, Pichardo et Galofré (2006) réalisent une liste assez complète des différents médias reconnus pour leur influence sur la population des jeunes, composée des programmes télévisuels, des jeux vidéos, des médias écrits et d'Internet.

Concernant les jeunes homosexuels, le besoin de modèles ayant la même orientation sexuelle qu'eux et l'influence des médias a été démontré, puisque les jeunes LGBT cherchent dans diverses sources médiatiques le moyen d'apprendre sur les identités LGBT. Ils cherchent notamment à y trouver certaines figures auxquelles ils peuvent s'identifier (Generelo, Pichardo et Galofré. 2006).

Pour synthétiser, les auteurs soulignent un manque important de figures homosexuelles dans le domaine des jeux vidéos, même si certaines productions se distinguent de la majorité en offrant aux joueurs la possibilité d'incarner un personnage avec une attirance pour les personnes du même sexe, comme les Sims 2, où les joueurs peuvent créer un avatar présentant une orientation homosexuelle pour partager des relations sociales avec d'autres personnages.

Concernant les revues destinées à un jeune public et s'intéressant aux relations interindividuelles, elles sont majoritairement destinées à un public hétérosexuel et féminin. Celles-ci mettent beaucoup en avant les valeurs hétéronormatives et la question de l'homosexualité est très peu abordée (Legouge, 2010).

Les films et les séries télévisées sont les objets culturels ayant le plus rapidement intégré la diversité affectivo-sexuelle, mais les représentations qui y sont reproduites ne sont pas toujours perçues comme des figures positives par les jeunes concernés. En effet, dans certains cas, elles donnent une image ridicule ou humoristique du protagoniste, ce qui alimente certains clichés décriés par la population intéressée.

La révolution principale vient d'Internet. Grâce aux différentes formules offertes par cette technologie, les jeunes ont accès à la possibilité de se rencontrer, de s'accepter, de s'informer, ou encore d'échanger. Autrement dit, Internet est un média qui a pris une place vitale et indispensable dans la vie et le développement des jeunes LGBT, même si ce qui s'y trouve n'est pas toujours un contenu adapté à de jeunes adolescents à la recherche de significations. Les auteurs font par exemple référence aux sites de rencontres à but majoritairement sexuel, qui ne répondent pas nécessairement aux besoins de rencontres qu'ont les jeunes. En Suisse, des sites francophones comme [ciao.ch](http://www.ciao.ch/)¹ permettent aux jeunes de s'informer et de trouver des réponses à certaines questions qu'ils pourraient se poser.

¹ <http://www.ciao.ch/>

L'influence médiatique porte non seulement sur le développement personnel, mais va également avoir un ascendant sur le déroulement du coming out, ou encore sur la présentation de soi au monde. Les médias peuvent aussi être considérés comme une source de fierté, d'inspiration et de confort pour la population LGBT.

Pour confirmer l'importance des représentations de la diversité sexuelle dans les médias, il a été prouvé que la présence de personnages ayant une attirance pour les personnes du même sexe permet aux adolescents ne vivant pas cette orientation de mieux comprendre les réalités de leurs camarades et d'intérioriser ces orientations dans la norme. De telles manifestations ont ainsi une influence positive sur la vie sociale des jeunes homosexuels (Gomillion et Giuliano, 2011). Cependant, malgré une augmentation certaine du nombre de représentations de la communauté homosexuelle dans les médias durant ces dernières années, et les démonstrations diverses en lien avec l'influence positive de celles-ci, le nombre de ces modèles reste peu élevé. (Gomillion et Giuliano, 2011).

Il est néanmoins également important de souligner que les médias peuvent aussi avoir une influence négative sur le vécu des populations LGBT, en mettant en avant des modèles négatifs ou peu représentatifs. Une critique fréquemment formulée dans ce sens-là concerne par exemple la reproduction figeant l'image de l'homosexuel dans une conception stéréotypée à laquelle le jeune ne s'identifie pas. Ces représentations peuvent alors lui donner l'impression de devoir se limiter dans l'expression de son identité homosexuelle ou de devoir remettre en question son appartenance à cette communauté, ce qui risque de renforcer son sentiment d'isolement et d'inadéquation (Gomillion et Giuliano, 2011). De plus, ces auteurs soulignent que malgré une augmentation statistique de ces représentations, les jeunes espagnols, population sur laquelle ces auteurs ont réalisé leurs recherches, mettent en avant le langage homophobe présent dans les médias plutôt que l'influence positive de ces modèles (Generelo, Pichardo et Galofré, 2006).

Enfin, à travers les médias, une image victimisante des jeunes homosexuels est mise en avant, notamment par certains documentaires télévisuels (par exemple Rawlins-Gaston, 2015; ou Guéret et Besson, 2014), et celle-ci ne correspond pas à l'expérience de la totalité des jeunes homosexuels, mais influence la perception que la société se fait d'eux (PREOS, 2011).

2.4.2. Influence de l'école

L'école est l'un des contextes de vie principal des enfants, et devrait donc avoir une influence sur le développement identitaire des jeunes homosexuels. Comme le dit Thorens-Gaud (2009), les élèves homosexuels ont notamment besoin de se sentir soutenus par leurs professeurs. L'école a effectivement une place permettant de faire évoluer les mentalités, et donc de faire entrer l'homosexualité dans la norme en abordant cette thématique en classe. Cette institution peut également fournir des figures d'identification, des signes de reconnaissances et des lieux d'écoute aux jeunes LGBT. En effet, même si ce n'est pas sa fonction première, l'école est un haut lieu de construction identitaire, et elle permet aux enfants de définir leur rôle dans la société. Le rôle sexuel est notamment compris dans cet apprentissage informel découlant de l'école (Mercader et Carbonne, 2014). Par ailleurs, l'école devrait permettre aux jeunes homosexuels de trouver des informations en lien avec leur orientation sexuelle. Toutefois, Thorens-Gaud (2009) souligne la difficulté qu'elle a elle-même eu pour obtenir des informations en lien avec cette problématique dans le contexte scolaire, ainsi que l'absence de formation pour le corps enseignant. Qui plus est, l'école est décrite par Mercader et Carbonne (2014) comme étant un outil de circulation de l'hétéronormativité, réprimant tout ce qui s'oppose à la binarité masculin-féminin comme on la comprend actuellement et promouvant un système de relations hétérosexuelles monogames ne correspondant pas forcément aux expériences et aux désirs de tous. Ces différents éléments entraînent une mise à l'écart des jeunes homosexuels.

Pourtant, inclure la question LGBT dans le contexte scolaire n'est pas un défi insurmontable. Selon Thorens-Gaud (2009), une meilleure formation du personnel permettrait d'avoir un impact sur les insultes homophobes, d'insérer quelques exemples faisant référence à des personnalités ou des couples homosexuels dans les exercices et les cours magistraux, et d'utiliser un langage inclusif pour montrer aux jeunes concernés qu'ils ne sont pas seuls, que leur situation est normale, et qu'ils peuvent trouver un allié en la personne de l'enseignant. Oser parler d'homosexualité en classe permettrait aux jeunes homosexuels, pour la grande majorité élevés dans des familles hétérosexuelles, d'évoluer dans un contexte de tolérance et d'acceptation. Enfin, la population générale serait ainsi formée à une forme de diversité peu abordée, ce qui permettrait de développer une sensibilité citoyenne en lien avec cette thématique et permettant aux jeunes de développer certaines

compétences indispensables à une société respectueuse et démocratique (Le Gal, 2008).

Cependant, en Suisse, l'école laisse peu de place à l'homosexualité. Certaines organisations, surtout du côté germanophone, offrent des prestations, sur demande, et s'appliquent à aborder cette thématique en classe (par exemple ABQ², AHSGA³ ou encore GLL⁴). Du côté romand, le site Mosaic-info⁵ offre aux enseignants des outils pour réagir de manière adéquate s'ils ont dans leur classe un élève concerné par l'homosexualité. Dans les cantons de Vaud et de Genève, l'association PREOS a mis en place des groupes de travail pour prévenir les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle, en se penchant notamment sur les questions d'éducation (Marithoz, 2011). En outre, certains établissements mettent en place des groupes d'alliés, ou d'autres actions en faveur du bien-être des élèves homosexuels (Thorens-Gaud, Bottaerelli, Talon, Dupenloup et Duperrex, 2014) mais peu d'actions générales et particulièrement ciblées sur l'orientation sexuelle sont menées dans le contexte scolaire romand. En effet, dans le Plan d'étude Romand (PER, 2010), rien n'indique que l'enseignement doit traiter de la question de l'homosexualité, même si rien ne va à l'encontre d'une telle thématique. Les principes de Jogjakarta (2007) vont quant à eux, et notamment à travers leur art. 16, dans le sens d'une introduction de la problématique LGBT dans les programmes, dans les manuels et dans la pratique scolaire. Cet article met également en relief l'importance de l'intégration des jeunes homosexuels, qui ne devraient pas être isolés, marginalisés ou violentés. Cependant, ces conseils sont peu appliqués dans la pratique en Suisse romande, et il est de ce fait complexe d'octroyer à l'école sous sa forme actuelle une place importante dans l'identification et le développement des jeunes homosexuels, même si certaines initiatives isolées allant dans ce sens voient le jour çà et là.

La société offre donc aux jeunes homosexuels une quantité d'informations trop faible, et un modèle dénué de figures leur permettant de se développer de manière optimale. Les figures existantes sont parfois peu représentatives, et l'accès à ces

² <https://www.abq.ch/>

³ <http://ahsga.ch/>

⁴ <http://www.gll.ch/>

⁵ <http://www.mosaic-info.ch/>

figures est circonscrit. En outre, les contextes éducatifs n'assurent pas une telle approche à tous les jeunes concernés.

Ces différents éléments n'aident pas les jeunes à construire leur identité, et ces lacunes contribuent au fait que le mal-être est statistiquement plus élevé chez les jeunes LGBT que chez la population générale.

3. Hétéronormativité et homophobie en Suisse Romande

Becker (1985) définit la norme comme un outil permettant de définir quels comportements sont adéquats dans quelles situations. Un groupe social s'accorde sur ces normes, et un sujet transgressant ces conventions est considéré comme étranger à la communauté. Aussi, ces normes peuvent se présenter de manière formelle, par exemple sous forme de lois, que des spécialistes s'attacheront à faire suivre ; mais également de manière informelle, et c'est alors l'affaire de tout un chacun de s'assurer de leur respect. La norme, et conjointement la déviance sont donc des constructions sociales, qui dictent les comportements admis par une société, et ceux qui ne le sont pas.

Dans la culture judéo-chrétienne qui berce majoritairement les mœurs et les idéologies en place en Suisse Romande, mais également dans toutes les grandes religions monothéistes actuelles, la norme va à l'hétérosexualité (Cheveny, 2013). En effet, comme Tin (2014) le souligne, dans nos sociétés occidentales, l'hétérosexualité, bien que très peu remise en question par les différents axes de recherche, est porteuse de la norme ultime, et correspond à une valeur fondamentale de nos représentations. Pourtant, et c'est ainsi qu'il est le plus facile de constater sa relativité spatiale et temporelle, cette emphase portée sur le couple homme/femme n'est pas absolue et constitue donc une norme. En effet, à travers l'histoire, ce n'est qu'autour du XII^e siècle que cet union se voit accorder l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui, sous l'influence de l'Eglise. Auparavant, les différents modes de fonctionnement sociaux valorisaient d'autres types de relations, comme les relations entre hommes durant la période chevaleresque présente dans toute la tradition féodale jusqu'au XII^e siècle ; ou encore certains comportements qui, durant l'Antiquité, qui se voyait autoriser sous certaines contraintes des relations homosexuelles (Tin, 2014). Cette objectivation à une universalité hétérosexuelle s'illustre également par sa limitation géographique, qui est par exemple démontrée dans l'étude de Roux (2009), qui place l'identité

homosexuelle au cœur d'une histoire et d'un contexte particuliers. Plus précisément, elle traite de l'identité sexuelle des prostitués masculins en Thaïlande, culture dans laquelle la notion d'homosexualité n'existe pas traditionnellement, mais où celle-ci a été importée par les touristes occidentaux et inculquée aux divers acteurs du commerce du sexe.

Néanmoins, et malgré cette mise en relief de la valeur centrale de l'hétérosexualité dans nos cultures, celle-ci est considérée comme la norme ultime en vigueur, et de ce fait, l'homosexualité s'écarte de cette norme.

En Suisse Romande, plusieurs éléments dénotent cette hétéronormativité latente. Même si une amélioration au cours de ces trente dernières années s'est remarquée par rapport à la situation des homosexuels, notamment grâce l'avancée des lois juridiques et médicales ne définissant plus l'homosexualité comme un crime ou comme une maladie, Haüsermann (2014) souligne que les normes sociales n'ont pas évolué aussi vite et sont toujours colorées d'une hétéronormativité centrale, se traduisant dans certains cas par une homophobie plus explicite.

La lenteur de cette évolution des mœurs est par exemple visible au niveau juridique, puisque la problématique homosexuelle est un sujet relativement absent de la législation helvétique. En effet, comme le souligne Thorens-Gaud (2009), aucune loi fédérale n'existe pour lutter contre les agressions et les discriminations à l'encontre des personnes LGBT. Une initiative parlementaire a cependant été déposée au Conseil National en mars 2013 pour modifier cet état des choses et englober explicitement l'orientation sexuelle dans la liste des situations à protéger de la discrimination. Celle-ci est encore en discussion, mais le Conseil National a décidé d'y donner suite (Le Parlement Suisse, 2015).

De plus, les accès à des institutions comme le mariage ou la parentalité sont réservés aux couples hétérosexuels. En effet, pour l'heure, les couples de même sexe ne peuvent ni voir leur union confirmée par une reconnaissance maritale, ni avoir accès à la procréation médicalement assistée ou à l'adoption, même si là encore des discussions sont en cours quant à la possibilité d'adopter l'enfant du conjoint (Humanrights, 2014). Les couples de personnes de même sexe se retrouvent avec comme seule option la possibilité de s'engager dans un partenariat enregistré, qui est réservé aux couples homosexuels, et qui offre aux sujets qui se sont unis de la

sorte les avantages financiers et législatifs reconnus aux couples hétérosexuels à travers le mariage (LPart, 2014).

Malgré certaines injonctions internationales faites à la Suisse directement, ou par le biais de recommandations en lien avec certains traités internationaux pour améliorer cette situation, notre pays conserve une position traditionaliste et peu égalitaire pour les sujets LGBT. Dans le contexte plus en lien avec ce dossier, le Comité des droits de l'Enfant (2015) a fait remarquer à la Suisse dans son dernier rapport périodique l'absence de mesures prises pour assurer un bon développement aux jeunes homosexuels.

En dehors de ces normes juridiques notant une distinction explicite entre les homosexuels et les hétérosexuels, des normes sociales vont également dans le sens de cette hétéronormativité, transmise de manière préférentielle à travers tous les canaux sociaux, qu'il s'agisse du langage (Cameron, 2014), des médias, des traditions ou encore des discours dominants (Tin, 2010).

L'hétéronormativité influence les homosexuels eux-mêmes, et les amène souvent à vivre avec une homophobie intériorisée, qui guide et circonscrit leur développement (Castaneda, 2013). En effet, pour un jeune grandissant dans un contexte hostile à l'homosexualité et présentant peu de figures valorisées en lien avec cette orientation, il est facile d'intérioriser les violences et les conceptions homophobes environnantes et de développer une forme de honte relative à ses propres préférences sexuelles (Borillo, 2001). Celle-ci influence donc la perception que l'homosexuel a de lui-même et des autres.

De la part de la population générale, une manifestation directe, explicite et consciente du manque de reconnaissance dont sont victimes les homosexuels s'exprime sous la forme de l'homophobie. Borillo (2001) définit l'homophobie comme étant « *l'attitude d'hostilité à l'égard des homosexuels, hommes ou femmes* »⁶. En effet, cette réaction face à l'homosexualité vise à désigner les homosexuels comme inférieurs aux hétérosexuels ou anormaux. Castaneda (2013) ajoute à cette définition la notion de peur ou de rejet de l'homosexualité.

⁶ Borillo, D. (2001). L'homophobie. Paris : PUF. p.3.

Dorais (2014) liste différentes manifestations d'homophobie, qui se caractérisent par des propos haineux, des atteintes à la réputation, des intimidations ou menaces, des violences physiques ou encore des violences sexuelles. Dans la population des jeunes, ce sont les propos haineux, suivis par les atteintes à la réputation, puis par les menaces et intimidations qui sont en tête de liste. Les violences physiques sont moins fréquentes. Martin (2003) ajoute à ces manifestations d'intolérance quotidienne les stéréotypes dévalorisants et les blagues.

Castaneda (2013) explique que l'homophobie chez les hétérosexuels peut servir à légitimer leur propre orientation sexuelle, à valoriser et à normaliser l'hétérosexualité, ou encore à asseoir les relations de pouvoir établies entre les genres.

3.1. Conséquences de l'homophobie sur la jeunesse homosexuelle

Les recherches sont unanimes, ressentir une attirance pour les personnes du même sexe est souvent accompagné d'un grand nombre de difficultés, et ce particulièrement durant la période de l'adolescence.

En effet, aussi bien en Suisse que dans les autres pays du nord, le taux de suicidalité et de comportements suicidaires, d'épisodes dépressifs, de comportements à risque ou de complications scolaires chez les jeunes homosexuel-le-s, se voit décuplé par rapport à la population générale. Les jeunes homosexuels se voient donc limités dans le respect des droits qui leur sont conférés par la CDE (1989), puisque comme nous le verront ci-dessous, les notions de droit à la vie, à la survie et au développement (art. 6), à la santé (art. 24), à la protection contre la consommation de produits néfastes (art. 33), ou encore à l'éducation (arts. 28 et 29) semblent être moins accessibles pour cette communauté que pour la population générale, ce qui constitue en soi un irrespect du principe de non-discrimination consacré par l'art. 2.

Il est encore indispensable de souligner que toutes ces difficultés ont pour cause non pas l'homosexualité en elle-même, mais les réactions sociales qui y sont rattachées.

3.1.1. Suicidalité

En ce qui concerne la Suisse, Leu (2008) souligne que les jeunes hommes homosexuels de moins de 25 ans sont particulièrement concernés par la problématique des comportements suicidaires. Cependant, aucun chiffre relatif aux femmes suisses homosexuelles n'existe actuellement. Mathy (cité par Leu, 2008, p. 16) affirme néanmoins que les femmes, et peu importe leur orientation sexuelle, sont plus concernées par le suicide que les hommes. Dans la recherche de Cochand et Signy (2001), il ressort que plus de 30% des répondants, des jeunes hommes

homosexuels de 16 à 25 ans, ont déclaré avoir eu des pensées suicidaires dans les six mois précédant leurs participation, alors que 24% des répondants avaient dans leur vie tenté de se suicider, à un âge médian de 19 ans. Ces auteurs mettent en lien l'âge auquel la tentative de suicide a eu lieu et celui auquel les premières prises de conscience concernant l'orientation sexuelle sont apparues. Ces attitudes destructrices surviennent en moyenne deux ans et demi après que le sujet se soit lui-même identifié comme homosexuel, et la moitié de celles-ci se produisent dans l'année qui suit la prise de conscience. De plus, deux tiers des répondants concernés par la réalisation d'une tentative de suicide affirment que cette dernière était en lien avec leur orientation sexuelle. Certains expliquent leur geste par l'image qu'ils avaient de leur propre orientation sexuelle, considérée comme malade, anormale ou immorale. D'autres ont plutôt réagi à la crainte d'un rejet familial ou de la part des proches. Un troisième groupe a vu dans la tentative de suicide une solution face au monde homosexuel en soi.

3.1.2. Périodes dépressives

Au Québec, Dorais (2014) affirme que plus de la moitié de ses répondants aurait traversés une période dépressive, contre environ 16% de la population générale. Les jeunes filles (37%) sont plus touchées que les garçons (32%) par les phases dépressives uniques, alors que la tendance s'inverse en ce qui concerne les phases plus nombreuses dans un parcours de vie, où 22% des garçons sont affectés contre 16% des filles. Ces phases se manifestent en moyenne à l'âge de 15,4 ans, mais la période entre 14 et 16 ans est particulièrement sensible à ce propos. Les jeunes homosexuels sont donc plus touchés par la dépression que la population générale, et vivent ces périodes dépressive de manière très précoce. Ces phases ont majoritairement lieu peu avant le moment de révélation de l'orientation sexuelle.

Ces résultats vont dans le même sens que ceux présentés par Cochand et Signy (2001), qui révèlent que 54% des homosexuels entre 16 et 25 ans vivant en Suisse ont indiqués s'être sentis parfois « malheureux ou déprimés » durant les six mois précédents l'investigation. Ces chiffres sont renforcés par le fait qu'un tiers des répondants a confirmé avoir rencontré souvent ces sentiments, ou les rencontrer presque toujours.

Ces conclusions semblent diminuer à l'âge adulte, puisque Häusermann et Wang (2003), dans leur étude concernant la santé de la population d'hommes

homosexuels de tout âge, dénombrent 41% de sujets concernés par les symptômes de la dépression.

Ces deux dernières études réalisées en Suisse ne concernent cependant que la population masculine et ne doivent donc pas être généralisées comme telles à la populations féminine, mais comprise avec un certain recul.

3.1.3. Comportements à risque

Cochand et Signy (2001) concluent que concernant une consommation problématique d'alcool, les jeunes homosexuels ne sont pas plus concernés que la population générale masculine, à savoir qu'environ 10% de la population est touchée. Cependant, pour ce qui est de la consommation de drogues, 45% des jeunes homosexuels disent avoir consommé du haschich ou de l'herbe, 23% du poppers, et 20% des substances psychotropes. De plus, un répondant sur dix révèle avoir usé de cocaïne et/ou d'héroïne. Ces chiffres sont plus élevés que pour la population générale.

Ces résultats sont confirmés par Haüsermann et Wang (2003) qui affirment que les hommes homosexuels sont plus concernés par les problématiques de tabagisme, de d'alcoolémie, et de consommation de drogues diverses que la population générale. Là encore, ces chiffres concernent la population masculine exclusivement, mais ils sont introuvables pour les jeunes lesbiennes. Ces résultats doivent donc encore une fois être nuancés. Dorais (2014) va cependant dans le sens d'un plus fort taux de ces comportements chez tous ses répondants, et donc chez les femmes également.

Dans sa recherche, Dorais (2014) spécifie la nature ces consommations, qui se font dans le but de se sentir à l'aise, ou dans celui d'oublier les difficultés relatives à l'homosexualité. Un septième des jeunes serait concerné par la première raison, alors qu'un dixième consommerait pour oublier.

3.1.4. Scolarité

Un autre point notable de l'influence de l'homophobie sur les jeunes homosexuels concerne la scolarité. En effet, comme le font remarquer Chamberland, Richard et Bernier (2013), l'homophobie peut avoir des conséquences comme l'insomnie, l'isolement, la nervosité, qui peuvent elles-mêmes avoir des répercussions sur la réussite scolaire des jeunes. Il découle de ces réactions un taux d'absentéisme ainsi que de sentiment d'insécurité en contexte scolaire plus important chez les jeunes LGBT. De plus, cette population est plus nombreuse à ne pas vouloir terminer des

études secondaires. Le parcours scolaire de ces jeunes est donc influencé par l'homophobie et le décrochage scolaire semble plus important dans la communauté LGBT. Les chercheurs explicitent un lien entre l'homophobie en milieu scolaire, particulièrement difficile à contourner pour un jeune homosexuel et ce constat de décrochage scolaire. L'égalité des chances serait donc mise à mal par un tel comportement.

3.1.5. Origine de ces comportements

D'autres recherches, portant aussi bien sur la France (Dorais, 2012), que sur l'Espagne (Generelo, Pichardo et Galofré, 2006) ou encore sur le Québec (Dorais, 2014), présentent des résultats qui corroborent les études réalisées en Suisse.

Les jeunes LGBT sont des sujets plus à même de présenter certains comportements de détresse que la population générale des adolescents, et les placent ainsi dans un contexte de vulnérabilité important (Dorais, 2014).

Ces différentes données justifient une réflexion sur la cause de ces comportements. En effet, si ceux-ci sont sans aucun doute liés à l'homosexualité, de quelle nature est ce lien ?

Dorais (2012) met en avant différents facteurs influençant le regard que le jeune porte sur lui-même et sur la manière de vivre et d'accepter sa sexualité. C'est, de manière générale, toujours le regard d'autrui qui influence cette perception, et qui entraîne des sentiments lourds à porter pour les sujets concernés par une attirance sexuelle minoritaire, comme la honte, la peur, l'impression d'être anormal, l'incertitude, ... Ces différents ressentis sont toujours en lien avec la manière d'être considéré par autrui. Autrement dit, ce n'est pas l'homosexualité qui crée chez les jeunes une situation de vulnérabilité, mais c'est le regard de tierces personnes qui est mis en avant.

Les jeunes homosexuels vivent une situation très en lien avec la crainte de ne pas être accepté, qu'il s'agisse de situations fondées ou d'appréhensions quant à la réaction de certaines personnes.

L'homophobie et l'hétéronormativité décrites ci-dessus, omniprésentes dans nos sociétés occidentales, qu'il s'agisse de manifestations sociales, personnelles ou juridiques, ont donc une influence importante sur la manière dont les jeunes homosexuels vivent leur adolescence et sur la vulnérabilité dont ils sont victimes.

4. Résilience

Malgré ces constats peu réjouissants concernant le quotidien des jeunes homosexuels, il est important de noter que ces adolescents, même s'ils ont plus de risques de vivre des situations d'isolement, d'intimidation, de rejet ou de détresse que la population générale, ou encore de mettre leur santé en péril (Dorais, 2014), ils disposent de facteurs de protection leur permettant de se développer dans un contexte harmonieux. En effet, la résilience dont font preuve ces jeunes ne doit pas être négligée et fait partie intégrante de l'expérience de l'homosexualité, ainsi que de l'affirmation identitaire dont font preuve ces jeunes.

La résilience est « *la capacité de surmonter un traumatisme et/ou de continuer à se construire dans un environnement défavorable* »⁷ (Tisseron, 2014). Cyrulnik (1999) définit quant à lui ce phénomène comme étant « *la capacité à réussir à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative* »⁸. Le sujet va donc développer des moyens pour se protéger. Des ressources internes ou externes peuvent être utilisées pour parvenir à cette fin. Dorais (2014) considère qu'il existe deux types principaux de résilience dans le cas des jeunes homosexuels.

Le premier modèle consiste à prendre une certaine distance par rapport aux manifestations négatives, de telle sorte à éviter d'être influencé par celles-ci. Cette distanciation permet de fuir un contexte hostile pour se développer et s'épanouir hors de celui-ci. Une autre manière de vivre avec sa spécificité est de se différencier du groupe auquel on appartient pour s'en distancer, pour correspondre aux attentes qui planent au dessus de soi, et de faire en sorte de faire oublier sa différence.

Une autre méthode de résilience, la seconde décrite par Dorais (2014) consiste en une stratégie de résistance. Le jeune se rebelle contre les réactions négatives à son encontre et les remet en question. Le fait de prendre part à des associations LGBT fait partie de cette stratégie. Dans ce contexte, même si certaines situations peuvent être infernales, le jeune développe des stratégies et des méthodes pour se défendre et résister aux manifestations hostiles. Cette catégorie de résilients

⁷ Tisseron, S. (2014). L'homophobie. Paris : PUF. p. 3.

⁸ Cyrulnik, B. (1999). Un merveilleux malheur. Paris : Odile Jacob. p. 10.

n'hésitera donc pas à s'afficher, à se réunir avec d'autres membres de la communauté LGBT ou à déconstruire les stéréotypes qu'il entendra autour de lui.

Les facteurs de résilience peuvent être soit intrapersonnels, soit environnementaux ou interpersonnels, soit en lien avec une mobilisation plus large. De ce fait, tant la perception de soi, que le soutien de l'entourage et que la présence d'une mobilisation en faveur de la reconnaissance des populations LGBT ont une importance notable pour le bon développement de ces jeunes. Les amis et la famille ont notamment un rôle très important dans ce processus.

En dehors de ces constats de résilience, certaines recherches, dont notamment une se basant sur un échantillon d'écoles au Royaume Uni, remarquent une amélioration notable de la situation des jeunes homosexuels en contexte scolaire et un recul de l'homophobie entre les élèves, et permet ainsi aux jeunes homosexuels de ces différents établissements scolaires de vivre ouvertement et sans crainte leur sexualité (McCormac, 2012).

5. Participation

Maintenant que ces éléments en lien avec la situation générale des jeunes homosexuels ont été présentés, un intérêt plus poussé va être porté sur les questions en lien avec la participation de cette population en Suisse romande. Ce point, déjà relativement peu traité de manière générale (Stoecklin, 2009) n'a, semble-t-il, jamais été abordé globalement en lien avec la population homosexuelle, et ce en dépit des questions de genre ou de contexte géographique. Les réflexions ci-dessous vont donc mettre en lien une partie de la théorie existante sur la situation des jeunes homosexuels et un certain nombre d'éléments relatifs à la participation en général.

La participation est l'un des piliers indispensables à la bonne interprétation de la CDE (1989). A travers les époques, l'enfant a assumé des rôles sociaux divers et variés, évoluant avec le temps, et modifiant la conception de l'enfance (Ariès, 1975). Avec l'apparition de la CDE (1989) et ses nombreuses ratifications dans le monde, l'enfant s'est vu conférer un nouveau statut, à savoir celui de sujet de droit, invité à participer et à influencer sa propre situation (Hodgkin et Newell, 2002). En effet, l'art. 12 CDE veut que l'enfant puisse participer à toute décision le concernant, eu égard à son

âge et son degré de maturité. C'est l'un des articles fondamentaux de ce traité international, et ainsi tout article de la CDE doit être lu à la lumière de celui-ci. Il est considéré comme indispensable à la bonne mise en œuvre des principes de la CDE. (Hodgkin et Newell, 2002).

Or, comme le fait remarquer Lansdown (2010), même si l'idée de la participation commence à s'enraciner dans les esprits, la mise en pratique de celle-ci n'est pas encore une évidence, et varie énormément en fonction des contextes. Ainsi, le Comité des droits de l'enfant (2015) fait remarquer à la Suisse que celle-ci ne s'assure pas d'une application catégorique de ce droit dans les différentes situations impliquant les jeunes, comme par exemple les institutions scolaires, familiales, politiques et légales. Les enfants marginalisés et vivant des expériences difficiles devraient en outre se voir porter une attention particulière. Ces deux critères, à savoir une mise en pratique plus régulière de la participation des enfants et le besoin d'attention particulière à porter sur les jeunes faisant partie d'une minorité, concernent les jeunes homosexuels. Ceux-ci, comme le souligne Dorais (2014) font partie d'une population vulnérable, et leurs opportunités participatives devraient donc être particulièrement observées par l'Etat helvétique.

Il est intéressant de remarquer que ces deux observations vont dans le sens des objectifs fixés par le Comité des droits de l'enfant, qui a élaboré un programme de stratégies afin d'assurer une bonne mise en œuvre de la CDE dans les différents Etats membres. Celui-ci implique une considération accentuée pour la promotion des systèmes « child friendly », pour l'élimination de toute forme de violence contre les enfants, pour garantir les droits des enfants particulièrement vulnérables, et pour promouvoir la participation des enfants (Cerri, 2014). La participation des jeunes homosexuels s'inscrit donc tout à fait dans cette perspective.

Dans les lignes qui vont suivre, les éléments indispensables à une bonne participation seront expliqués, et mis en lien avec la situation des jeunes LGBT en Suisse romande. Cette première analyse globale de la situation permettra d'avoir une vision méta de l'état des choses, et d'approfondir ensuite certains points en donnant la parole à quelques jeunes concernés.

5.1. Notions de base

L'art. 12 CDE consacre donc la participation infantile et est central dans les questions concernant la participation.

Zermatten, J (2009) met en avant l'importance, pour assurer une bonne participation à l'enfant, de considérer en parallèle de l'art. 12 les arts. 3, 13, 14, 15, 16 et 17 CDE, à savoir respectivement l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la liberté d'expression ; le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; le droit à la liberté d'association ; l'accès à des informations diversifiées et de qualité ; ainsi que le droit à la vie privée.

En effet, il est important que l'enfant puisse participer pour pouvoir définir quel est son intérêt supérieur. De plus, pour offrir aux jeunes la possibilité de participer de manière neutre et à propos de diverses problématiques, il est indispensable qu'ils aient la liberté de pensée, de conscience, de religion et d'expression. Ensuite, la possibilité de se rassembler avec des pairs et de développer ensemble des stratégies permet de donner son avis, ainsi que de participer en tant que collectivité. Par ailleurs, il n'est pas possible d'émettre un avis averti sans un accès à des informations de qualité et émanant de source diverses. Finalement, sans le droit à la vie privée, il est impossible de se former un avis propre.

Ces différents éléments peuvent être analysés à travers la situation des jeunes homosexuels en Suisse romande.

Ceux-ci vivent une situation particulière, étant donné la singularité de leur histoire, de leurs relations avec certains tiers, ainsi que de leur position minoritaire. Cependant, l'art. 2 CDE veut que tous les enfants soient traités de manière équivalente, et ne soient pas victimes de discriminations. Cependant, divers éléments laissent penser que certains de ces droits participatifs ne sont pas mis à disposition de manière optimale aux jeunes homosexuels.

En effet, tant l'accès à des informations spécifiques à leur situation que la possibilité de se rassembler ou encore le respect de leur vie privée ne sont pas respectés de façon récurrente, alors qu'un certain nombre de décisions prises ne correspondent pas forcément au bien-être supérieur de cette catégorie de jeunes.

La participation des enfants implique plusieurs remises en question de la part des adultes, et de la société en général. Il est notamment important de travailler sur la présomption d'incapacité associée aux enfants, qui s'avère infondée ; sur la place que l'adulte doit avoir dans un processus décisionnel, et plus précisément sur le fait qu'il ne doit pas laisser au jeune la responsabilité de la décision finale mais qu'il doit cependant briser la dépendance que les enfants ont envers lui, et qui peut être

source de manipulation ; sur le besoin d'un travail ayant une visée à long terme et impliquant les enfants ainsi que tous les membres d'une communauté ; sur la nécessité d'une participation adaptée et ne venant pas faire obstacle à la protection nécessaire au bon développement du jeune ; ainsi que sur la non-obligation de participer qui incombe au jeune (Lansdown, 2001). Ces réflexions et ces ajustements devraient alors prendre place dans le contexte helvétique, et aider à combler les lacunes participatives notables dans ce pays.

Il est également important de souligner que le droit à la participation concerne aussi bien les jeunes à titre individuel qu'à titre collectif, et que les enfants doivent pouvoir s'exprimer en tant que collectivité, et donner un avis en lien avec tout le groupe concerné (Lansdown, 2001). Dans le cas de la jeunesse homosexuelle, certaines décisions influencent la vie du jeune à titre individuel, comme par exemple celles prises dans le contexte familial ou encore la manière dont la structure scolaire gère les différentes réactions à son encontre (Thorens-Gaud, 2009), alors que d'autres décisions auront un impact sur toute la communauté homosexuelle, par exemple avec une évolution législative ou une prise en compte institutionnelle de la problématique. Les jeunes devraient de ce fait avoir accès à la participation sur ces différents fronts, et une possibilité d'y participer de manière adaptée à la problématique.

Le Comité des droits de l'enfant (2009) note l'importance de cette participation dans divers champs d'activité, à savoir tous ceux concernant l'enfant. Dans le cas présent, il est notamment important que l'enfant ait son mot à dire concernant les situations familiales, les situations de violence, le cadre scolaire et éducatif, ainsi que dans le contexte national. En effet, ces différents contextes influencent l'expérience de vie du jeune ressentant une orientation homosexuelle. Différents auteurs le soulignent (par ex. Thorens-Gaud, 2009, Vaisman, 2002 ou Dorais et Verdier, 2010), tant le contexte familial que le contexte scolaire sont des lieux où l'enfant peut vivre certaines situations spécifiques à son homosexualité, et donc où il devrait avoir un mot à dire particulier en lien avec son orientation. Les situations de violences, qui se traduisent notamment par les diverses formes d'homophobie auxquelles le jeune est confronté devraient également être des sujets sur lesquels la participation du jeune devrait être requise. En outre aux niveaux tant international que national, cantonal

ou communal, l'avis du jeune devrait être sollicité pour la mise en place des différentes démarches entreprises, et notamment pour ce qui est en lien avec la prévention, la législation, ou encore l'institutionnalisation de la problématique.

Une participation du jeune permettrait d'avoir une vision éémique de la situation du jeune et de ses considérations, et ainsi d'adapter au mieux la pratique à ce point de vue.

5.2. Droits participatifs

5.2.1. Intérêt supérieur

L'art. 3 CDE veut que l'intérêt supérieur de l'enfant soit l'une des considérations principales dans toutes les décisions le concernant. Or, comme le souligne le Comité des droits de l'enfant (2009), l'art. 3 CDE ne peut pas être respecté si l'art. 12 ne l'est pas, et le besoin de définir l'intérêt supérieur renforce l'art. 12 en concrétisant le rôle essentiel des enfants dans toutes les décisions les concernant. En effet, l'intérêt supérieur ne peut être défini qu'en demandant au jeune son opinion sur les décisions qui vont être prises à son égard. Ainsi, l'art. 12 est une méthode pour permettre au jeune de donner une opinion en lien avec son intérêt supérieur.

Les jeunes homosexuels, de par la diversité de leurs expériences (Dorais, 2014) peuvent exprimer des besoins, des désirs et des considérations variables sur ce que peut être pour eux la définition de leur intérêt supérieur. Les laisser s'exprimer à ce propos semble donc être le meilleur moyen de concevoir la manière dont ils perçoivent leur situation, et sur la procédure adéquate à appliquer pour avoir une influence positive sur cet état des choses. En effet, lui mieux que personne saura quels domaines doivent être modifiés et quels autres sont satisfaisant à leur état actuel. De plus, il pourra formuler certaines réflexions en lien avec la manière qu'il juge la plus adaptée pour conduire à ces modifications.

5.2.2. Droit à la liberté d'expression

L'art. 13 CDE implique que les enfants aient accès et puisse diffuser différentes informations et idées de toute espèce, et ce sous une forme correspondante au choix de l'enfant. Seules des restrictions en lien avec le respect de l'environnement et des tiers concernés sont admises. Cet article, comme l'explique le Comité des droits de l'enfant (2009) définit les prémisses indispensables à l'exercice effectif du droit à la participation. Il a notamment une importance notable dans la définition de l'enfant en tant que sujet de droit, et doit être mise en lien avec le droit d'accéder à des informations de qualité et de sources diverses.

Ce droit se distingue de l'art. 12 CDE dans le sens où il concerne n'importe quelle thématique, alors que l'art. 12 CDE consacre la possibilité d'exprimer son point de vue en lien avec une décision particulière intéressant l'enfant (Zermatten, 2009).

A travers quelques projets mis en place par certains groupes de jeunes homosexuels, ceux-ci semblent avoir un accès à la liberté d'expression et peuvent s'exprimer en mettant en place certaines créations, comme l'exposition itinérante « Jeunes vs Homophobie » qui est née de la collaboration entre VoGay et le conseil des jeunes de Lausanne et qui mène une campagne de prévention contre les violences basées sur l'orientation sexuelle des victimes (VoGay, 2015).

Cependant, à travers le fait que certains parents demandent à leur enfant de vivre leur orientation sexuelle sans s'afficher ou nient cette réalité par exemple (Castaneda, 2013), on remarque une certaine limitation de ce droit à la liberté d'expression. De plus, la réaction sociale, souvent matérialisée par l'homophobie peut également restreindre l'accès à ce droit pour les jeunes homosexuels, puisqu'ils ne peuvent pas s'exprimer à leur guise et s'afficher librement, sereinement et sans prise de risque particulière, comme le ferait un couple hétérosexuel, dans l'espace public (Dorais, 2014).

5.2.3. Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

L'art. 14 CDE met en avant le droit des enfants à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Comme le précise Lansdown (2010), même si les parents doivent guider leur enfant dans son développement, celui-ci a le droit d'exprimer des idées, des intérêts et des valeurs divergentes de celles de ses figures d'autorité directes.

L'homosexualité d'un jeune va peut être à l'encontre des valeurs des figures d'autorité qui l'entourent, et notamment de sa famille. De plus, ce paramètre peut aller à l'encontre des plans qu'une famille se faisait du futur du jeune (Thorens-Gaud, 2009). En dépit de cela, le jeune doit être libre de vivre sa sexualité, et de remettre en question les valeurs fondamentales familiales, qu'elles soient religieuses ou morales. Cependant, la famille par exemple n'accepte pas toujours ce comportement et influence donc l'accès à ce droit pour les jeunes homosexuels.

5.2.4. Droit à la liberté d'association

L'art. 15 CDE concède aux enfants le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique. Cette liberté englobe le droit de créer, de participer et de quitter des associations diverses (Hodgkin et Newell, 2002). Ce droit permet aux jeunes d'agir en

tant que collectivité et de pouvoir faire passer un message différent que ce qu'ils auraient pu faire à l'échelle individuelle. Honneth (2010) explique que pour avoir accès à une reconnaissance en tant que groupe, il est important d'agir de manière collective.

Ce droit, même s'il est accessible pour les jeunes homosexuels, qui sont libres de prendre part à diverses associations, n'est pas soumis à une mise en œuvre scrupuleuse en Suisse Romande. En effet, hormis les cantons de Vaud⁹ et de Genève¹⁰ qui disposent d'associations s'adressant particulièrement aux jeunes, la situation en Romandie présente certains freins à son application. En effet, les autres cantons romands ne disposent pas de groupes LGBT destinés aux jeunes, qui se voient alors contraints de se déplacer parfois relativement loin pour pouvoir prendre part à un regroupement de jeunes vivant la même situation qu'eux. Les associations de ces cantons, même si elles ne ferment pas leur porte aux jeunes, ne leur laissent pas un créneau propre, ce qui complique la participation des jeunes à de telles institutions (Lansdown, 2001). De plus, la distance géographique entre le lieu de vie et les lieux de réunion pouvant être importante est une limitation à prendre en considération relativement à l'application de la liberté d'association, et donc de la participation.

5.2.5. Accès à diverses informations

L'art. 17 CDE veut que l'enfant ait un accès à des informations de qualité, émanant de sources diverses, et traitant de sujets variés et en lien avec l'expérience vécue par le jeune. Cet accès implique plusieurs éléments, comme la production d'un matériel spécifiquement dédié à un public mineur ; une diversité des sources, qu'elles soient nationales, internationales ou encore adaptées à diverses spécificités culturelles ; ou encore que ces informations aillent dans le sens de l'art. 29 CDE, à savoir qu'elles aient comme objectif une éducation optimale de l'enfant.

Lansdown (2010) le souligne, un accès à l'information est indispensable pour pouvoir construire un point de vue informé. Cette opportunité permettra au jeune de voir son point de vue être pris en compte par les décideurs, voire, le cas échéant, avoir lui-même une place de décideur, aux côtés des décideurs adultes.

Thorens-Gaud (2009) soulève la difficulté d'accès aux informations concernant à l'homosexualité dans le contexte scolaire. En effet, les bibliothèques scolaires sont

⁹ <http://www.vogay.ch/groupes/groupe-jeunes/>

¹⁰ <http://www.totemjeunes.ch>

peu fournies en ouvrages concernant la problématique LGBT, les enseignants sont peu formés, et les enseignements à ce propos sont rares. Les jeunes LGBT ont donc un accès limité à certaines informations qui leur seraient indispensables pour un bon développement et l'élaboration d'un esprit critique sur la thématique les concernant. En effet, comme le souligne Castaneda (2013), les jeunes homosexuels doivent réapprendre tous les codes que les jeunes hétérosexuels ont appris durant toute leur vie et n'ont plus qu'à appliquer. A cet effet notamment, un bon accès à l'information serait indispensable. De plus, permettre à l'enfant de prendre conscience qu'il n'est pas seul à vivre sa situation serait idéal, et ce dès le plus jeune âge (Thorens-Gaud, 2009). Le seul accès direct que les jeunes ont à l'information sur l'orientation sexuelle se fait par le biais d'Internet, et comme le font remarquer Generelo, Pichardo et Galofré (2006), ces renseignements ne sont pas forcément tous adaptés à l'âge des jeunes. De plus, les informations véhiculées par les médias mettent l'accent sur certaines représentations sociales ne reflétant pas la diversité inhérente au vécu LGBT.

Fort de ces observations, il semble donc que la mise en œuvre de ce droit concernant la population homosexuelle est discutable.

5.2.6. Vie privée

L'art. 16 CDE indique que nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, et que cette interdiction d'intrusion doit être protégée par des lois. Ce droit, comme l'expliquent Hodgkin R. et Newell, P (2002) est un droit civil fondamental reconnu à tout individu, y compris aux enfants. La CDE (1989) ne fait que de préciser à nouveau que ce droit leur est également destiné. De plus, ce droit, mis en parallèle avec l'art. 2 CDE confère son application à tous les enfants, sans discrimination aucune. Les jeunes homosexuels sont de ce fait également concernés par cet article.

En Suisse, l'art. 187 du Code Pénal (2015) fixe la majorité sexuelle à l'âge de 16 ans. Cette limitation n'est pas propre à la jeunesse homosexuelle, mais concerne la population mineure dans son ensemble. Cette limitation, même si elle existe dans le but de protéger les mineurs, restreint d'une certaine manière le droit à la vie privée des jeunes. En effet, comme le souligne Kilkelly (2003), la vie privée englobe les différentes relations qu'un individu développe avec autrui et qui lui permettent de développer sa personnalité et de s'épanouir. Les relations homosexuelles sont

notamment incluses dans cette définition, et protégées par la compréhension de la notion de vie privée. Ainsi, le respect de la liberté de tisser des liens avec autrui est indispensable, et peut l'être d'une manière encore plus accentuée à l'adolescence. En effet, durant cette période, un processus d'individuation secondaire a lieu (Blos, 1997), et celui-ci permet au jeune de se détacher d'une identification principalement parentale pour définir de nouvelles figures d'identification dans un entourage plus large. Ce processus se fait notamment au travers des relations avec les pairs, et l'entourage social du jeune a donc une importance indiscutable (Le Run, 2006). Ce besoin de rencontrer des tiers auxquels s'identifier est très important dans le contexte de la jeunesse homosexuelle, notamment pour éviter que le jeune se sente anormal ou isolé, et pour lui permettre de développer un mode de vie adapté à son identité (Dorais, 2014). Les relations du jeune à ce moment de sa vie sont donc absolument indispensables, et se doivent d'être respectées.

Cependant, comme le fait remarquer Ennew (1997), les parents, impliqués dans le développement de leurs enfants par l'art 5 CDE, et invités à orienter ceux-ci dans l'exercice de leurs droits, risquent de ne pas savoir où se positionner sur l'échelle allant de la protection absolue à l'aide nécessaire pour devenir indépendant. Leur manière de réagir, influencée par leurs valeurs propres, peut se diversifier selon les familles et les situations. Cette marge de comportement peut influencer sur le respect de la vie privée et sur la manière dont ce principe est appliqué. En effet, le fait de considérer l'enfant comme un individu innocent implique certaines difficultés à lui concéder une sexualité et des désirs à ce niveau-là (Ennew, 1997). Bonzon (2012) va dans ce sens également en soulignant que le fait d'aborder la question de la sexualité juvénile et de l'autonomie privée des adolescents, en prenant l'emphase de possibles relations intimes, est souvent le fruit d'inquiétudes de la part des adultes. De ce fait, et dans une visée protectionniste surtout, la sexualité des jeunes est niée, et engendre une certaine crainte chez les différentes parties impliquées, qu'il s'agisse de la famille ou de la société prise dans une considération plus large.

Cette emphase de la réalité des jeunes est encore plus complexe lorsqu'elle concerne une orientation sexuelle minoritaire et qu'elle s'inscrit dans une société hétéronormée et peu au courant de la réalité homosexuelle. Ces différentes considérations peuvent amener les parents à réagir différemment face à

l'homosexualité de leur enfant, et leur réaction peut être contraire au bon développement de l'enfant, de par un non-respect de la vie privée de celui-ci.

En dehors du contexte familial, les situations de outing, à savoir le fait de voir son orientation sexuelle dévoilée par autrui sans accord de la part du principal intéressé (Dorais, 2014), sont nombreuses dans les expériences des jeunes homosexuels, et impliquent, là encore, un irrespect de la vie privée.

Ces différents éléments font que la vie privée des jeunes homosexuels ne dispose pas forcément d'un respect incontestable.

Celle-ci est néanmoins un aspect indispensable à une bonne participation, et son irrespect, plus ou moins important selon les cas, peut engendrer une obstruction au bon processus participatif du jeune.

5.3. Capabilité

Ces différents droits existent et sont accordés, du moins de manière abstraite, aux jeunes. En effet, comme le dit Lansdown (2010), la théorie concernant la participation des enfants est encore peu développée. Stoecklin (2009), quant à lui, explique que d'un point de vue concret, les implications de l'art. 12 CDE sont encore relativement peu appliquées dans un contexte factuel, et ce notamment car les conditions optimales pour parvenir à une bonne participation de l'enfant ne sont pas réunies. En effet, le degré de capabilité permettant aux enfants de participer n'est pas optimal. Sen (2000) définit la capabilité comme étant « *diverses combinaisons de fonctionnements (états et actions) que la personne peut accomplir. La capabilité est, par conséquent, un ensemble de vecteurs de fonctionnements qui indiquent qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie* »¹¹. Autrement dit, la capabilité est la rencontre entre les capacités propres et individuelles à chaque individu avec un environnement favorable, permettant à ces capacités personnelles de se développer. Celle-ci résulte donc de l'interdépendance entre les ressources personnelles et les opportunités sociales. Ces deux éléments, s'ils sont présents l'un sans l'autre ne permettent pas d'obtenir les résultats qui dérivent de leur deux influences. De ce fait, même si les enfants sont reconnus comme étant des sujets de droits, et même s'ils connaissent leurs droits et qu'ils ont la capacité de participer à leur mise en œuvre, il est nécessaire que leur

¹¹ Sen, A. (2000). Repenser l'inégalité. Paris : Seuil. P. 65-66.

environnement leur permette de traduire ces « droits sur le papier » en « droits sur le terrain », autrement dit en opportunités sociales. C'est là l'un des défis principal dans le domaine des droits de l'enfant, et celui-ci concerne notamment la question de la participation. En effet, même si, en Suisse, les enfants ont l'opportunité de participer à certaines décisions les concernant, comme pour les questions de séparation des parents où l'audition de l'enfant a une certaine place (arts. 144 et 146 CC), ou encore dans le domaine du droit pénal, comme l'exige la LAVI (arts 41 à 44) par exemple, d'autres domaines restent inaccessibles à la participation des jeunes (Zermatten, 2009). Or, d'après Stoecklin (2009), l'enfant ne peut être acteur que s'il a accès à une capacité optimale.

Dans le cas des jeunes homosexuels et de leur participation, il est, comme expliqué plus haut, indispensable qu'ils puissent s'exprimer sur les différents éléments ayant trait à leur développement, leur expérience et leur futur. Cependant, peu de démarches sont mises en places pour offrir à ces jeunes un accès à la participation. En effet, aussi bien que dans le cas de la jeunesse en général, les jeunes sont peu interrogés sur les différents projets de loi les concernant dans le présent ou dans le futur. Dans le cas des jeunes homosexuels, la pratique suit cette tendance, et les jeunes n'ont aucun moyen institutionnalisé de faire entendre leur voix à ce propos. Leur seul accès à la participation se fait par le biais d'associations défendant la cause LGBT, et ces associations n'offrent pas toutes la possibilité aux jeunes de prendre part à leurs démarches.

En Suisse romande, les cantons de Vaud et de Genève ont la chance d'abriter des associations actives et offrant une place de choix aux jeunes. En effet, aussi bien VoGay¹² pour le canton de Vaud que Totem¹³ à Genève, pour ne citer que les groupements principaux, permettent aux jeunes de se réunir et de prendre part à une vie associative relative à leur orientation sexuelle. En revanche, les associations LGBT principales des cantons de Neuchâtel (Togayther)¹⁴, de Fribourg (Sarigai)¹⁵, du Jura (Juragai)¹⁶, du Valais (Alpagai)¹⁷ ou encore de Berne pour la partie

¹² <http://www.vogay.ch/groupes/groupe-jeunes/>

¹³ <http://www.totemjeunes.ch/>

¹⁴ <http://www.togayther.ch/>

¹⁵ <http://www.sarigai.ch/index.php>

¹⁶ <http://www.juragai.ch/>

francophone ne disposent pas de groupes spécialement dédiés aux jeunes. Même si leurs activités ne leur sont pas inaccessibles, ceux-ci n'ont pas accès à une plateforme d'expression officielle comme c'est le cas chez VoGay ou Totem. Cette constatation étant faite, il semble difficile de dire que les jeunes homosexuels de Suisse romande disposent d'une capacité optimale pour pouvoir s'exprimer et participer aux différentes décisions les concernant, puisque même s'ils regroupent les compétences personnelles et le statut nécessaire à une telle participation, l'environnement dans lequel ils évoluent n'est pas ouvert à leur consacrer un tel espace participatif.

De plus, les difficultés rencontrées pour s'informer laissent supposer certaines lacunes en lien avec la connaissance que les jeunes ont de leurs droits, et laissent donc planer un doute sur les capacités et les connaissances propres de ces jeunes.

Hanson et Poretti (2011) définissent les droits vivants comme étant tout ce que les enfants et/ou leurs représentants légitimes identifient comme « droit de l'enfant ». En effet, un droit, une fois appliqué de manière concrète devient un droit vivant, que les individus s'approprient et comprennent à leur manière, manière qui diffère selon le contexte et les individus concernés. Un droit ne s'applique pas selon une modalité définie à l'avance, mais est influencée par la situation dans laquelle celui-ci sera mis en œuvre.

C'est dans cette optique que la recherche à suivre a été menée. En effet, celle-ci permettra de se faire une idée de la manière dont les jeunes homosexuelles perçoivent leurs droits et les applications de ceux-ci, et de l'impression qu'elles ont de leur statut participatif.

6. Méthodologie

6.1. Sujets

Pour mener à bien cette étude, des entretiens semi-directifs ont été menés avec des jeunes filles cisgenres s'auto-définissant comme homosexuelles.

Dans cet échantillon, 6 sujets ont été interrogés, et ces jeunes étaient âgées de 16 à 20 ans. Le choix de cette tranche d'âge s'est justifié par son ancrage dans l'adolescence, qui, comme la définit Emmanuelli (2009), s'étend de la puberté

¹⁷ <http://www.alpagai.ch/>

jusqu'au 18 ou 20^e anniversaire selon différents facteurs physiologiques, psychologiques, culturels et sociaux. En effet, si la fin de l'adolescence est à assimiler à l'indépendance financière et à la possibilité de s'éloigner de ses parents, alors aucune des répondantes n'avait atteint ce stade.

Les sujets ont été interpellés, pour certains (3) par le biais de l'association VoGay, et pour le reste (3) à travers des canaux personnels. Leur participation a été volontaire. Ces jeunes vivent dans les cantons de Vaud (2) Neuchâtel (3), et dans les deux cantons de Berne et de Genève (1). Toutes habitent dans des zones plutôt urbaines, ou du moins ont une activité quotidienne dans un contexte citadin, et toutes ont évolué dans un contexte influencé par la culture judéo-chrétienne, aussi bien socialement que dans leur quotidien familial.

Une jeune fille vit en collocation pour des raisons en lien avec son lieu de formation, et une autre habite depuis quelques temps dans la famille de sa petite amie, toutes les autres vivent chez au moins l'un de leur parent.

Enfin, toutes sont dans un processus scolaire, qu'il s'agisse d'apprentissages ou d'écoles diverses, hormis une jeune fille en recherche d'emploi.

6.2. Entretiens

Les rencontres se sont déroulées dans des lieux publics, le plus souvent des cafés, que les répondantes choisissaient à leur guise. La seule chose qui leur était demandée était de sélectionner un endroit dans lequel elles se sentaient à l'aise, ce qui leur permettait d'avoir le confort d'un lieu connu, et dans lequel elles savaient qu'elles pourraient sans difficulté se comporter de manière naturelle, sans devoir craindre certains comportements déplacés.

Les entretiens ont été enregistrés, avec l'accord des participantes, de telle sorte à pouvoir disposer d'une disponibilité complète à la conversation partagée avec les jeunes.

6.3. Guide d'entretien

Le guide d'entretien utilisé pour mener ces discussions¹⁸ a été réalisé dans le but d'approfondir certains sujets permettant d'apporter un éclairage à la problématique de ce dossier.

Celui-ci a été pour une part inspiré des questionnaires proposés par Dorais (2012, 2014) dans ses études concernant les jeunes homosexuels en France et au Québec,

¹⁸ C.f. Annexe 1

et pour le reste adapté et complété de telle sorte à répondre aux besoins de la problématique.

Les questions ont cherché à approfondir plusieurs points.

Premièrement, les jeunes ont été amenées à s'exprimer sur la manière dont elles ressentaient la situation des jeunes homosexuelles en Suisse Romande, et sur les différentes réactions qu'elles avaient rencontrées dans leur parcours de vie en lien avec leur orientation sexuelle.

Ensuite, une série de questions se penche sur les représentations faites de la communauté LGBT à travers divers médias, et sur l'avis que les jeunes avaient à ce propos.

Finalement, la discussion est orientée sur des questions plus en lien avec les opportunités participatives de ces jeunes. Les thématiques des informations à disposition, ainsi que les possibilités associatives, ou encore l'influence que les jeunes ont l'impression d'avoir sur leur propre situation ont été abordées.

A travers ces différents questionnements, il a été possible de prendre conscience de la manière dont les jeunes considéraient leur propre situation, si celle-ci correspondait à l'image présentée dans les différents médias, ainsi que des impressions qu'ils ont par rapport à leurs droits participatifs. Certains points comme la liberté d'association ou l'accès à l'information ont été particulièrement approfondis. Les autres droits participatifs ont été observés de manière plus indirecte, en filigrane des réponses obtenues durant l'entretien. Ce choix se justifie notamment par l'ancrage concret qu'ont ces deux thématiques. Un entretien d'une durée estimée à une heure ne permettait pas de se pencher avec autant d'intensité sur tous les droits participatifs. Un survol de certains points plus subjectifs, comme la liberté d'expression, qui englobe un champ extrêmement vaste, a donc été considéré comme suffisant et difficile à appréhender de manière plus précise au vu du temps à disposition. De plus, en fonction des vécus rattachés à certains droits, comme le respect de la vie privée ou la liberté de pensée, de conscience ou de religion, certains sujets ont été considérés comme délicats pour une approche frontale, et ont, suite à une réflexion éthique à ce propos, été évités, du moins de manière directe.

Si l'occasion et la relation avec le jeune le permettaient, certaines questions concernant le vécu plus personnel ont également été abordées de manière à avoir une meilleure compréhension des points cités ci-dessus. Cependant, ces précisions relevaient du détail, et n'ont pas été abordées avec toutes les répondantes.

Ces différentes questions ont permis de situer le contexte à partir duquel les répondantes développaient leurs réflexions, ainsi que d'approfondir certains points concernant l'image qu'elles ont de leur situation, des représentations qui sont faites de cette situation, ainsi que sur leurs implications et leurs opportunités participatives.

Les rencontres étaient estimées à une heure, de telle sorte à ne pas être limité par le temps, mais aucun entretien n'a duré plus de quarante-cinq minutes.

Ces rencontres ont été guidées par une réflexion éthique développée dans les paragraphes suivants.

7. Cadre éthique

Dans une recherche impliquant des mineurs, comme c'est le cas ici, il est nécessaire de prendre en compte certaines précautions éthiques particulières, et de construire une réflexion solide à ce propos. En effet, une telle participation requiert une procédure finement réfléchie, ainsi que le respect rigoureux d'un certain nombre de dispositions afin de ne pas bafouer les principes fondamentalement rattachés à la population choisie. Ces différentes mesures permettront d'assurer les intérêts et les droits des jeunes participantes.

Dans ses diverses considérations éthiques concernant la recherche impliquant des enfants, Morrow (2008 ; 2009) propose plusieurs axes de réflexion, notamment en lien avec les différentes approbations nécessaires, le consentement informé de toutes les parties impliquées, les spécificités de la population analysée, la question de la compensation, la protection de l'enfant, ou encore la conservation des données. Ces différentes emphases semblent offrir une première vision intéressante pour l'élaboration du cadre éthique inhérent à la présente recherche. Néanmoins, celles-ci seront complétées notamment par quelques principes mis en avant par le Ethical

Research Involving Children (ERIC) project sur leur site internet¹⁹, ainsi que par certaines lignes d'action proposées par Lansdown (2001).

Afin d'obtenir une vision globale des différents points à observer, une liste de vérifications²⁰ a été dressée et précisée dans les paragraphes suivants.

7.1. Approbations nécessaires

Afin de pouvoir rencontrer et discuter avec des mineurs, il est non seulement indispensable d'avoir l'accord d'un adulte responsable, mais également celui de l'enfant lui-même. Morrow (2008) conseille de demander au préalable l'accord des parents²¹, avant même d'avoir abordé l'enfant et de s'être fait une idée de l'intérêt que le projet pouvait représenter pour lui. Cette manière de faire est discutable, et ne sera pas suivie dans la présente recherche. En effet, l'avis du jeune sera requis en premier. Les deux procédures ont des points positifs et négatifs, mais en regard de l'art. 12 CDE (1989), il apparaît que le fait de demander l'avis de l'enfant dans toute décision le concernant, eu égard à son âge et à son degré de maturité est un point à ne pas ignorer dans une telle démarche. Etant donné le degré d'intimité que requiert la problématique ici développée, et l'âge déjà élevé des répondantes, il a été décidé de s'adresser aux jeunes avant de demander l'opinion des parents.

Le fait de suivre cet ordre peut entraîner une frustration pour le jeune en cas de refus parental. Cependant, le fait que les parents puissent prendre une décision éclairée par l'opinion de leur enfant amène une plus-value à leur décision.

De plus, comme le souligne Ariès (1975), les rapports de pouvoir entre les adultes et les enfants sont implicitement intégrés dans notre fonctionnement social, et ce de manière récurrente à travers les âges. De ce fait, une attention particulière a été portée sur le libre choix du jeune. En effet, dans le cas où un parent donne son accord, le risque que l'enfant se sente alors en quelque sorte contraint de participer malgré une potentielle réticence de sa part apparaît. Cette situation a pu être évitée grâce à l'ordre d'approche des différentes parties. En effet, si l'avis du est demandé en premier, il sera plus à même d'exprimer un refus ou un accord en respectant ses considérations et ses envies propres.

¹⁹ <http://childethics.com/>

²⁰ C.f. Annexe 2

²¹ Dans cette section, comprendre sous le terme « parents » la notion d'adulte responsable légalement, qui peut, le cas échéant, être une tierce personne.

De ce fait, les jeunes filles contactées se sont vues proposer de participer à un entretien, après que les points principaux en lien avec la recherche leur aient été présentés. Par la suite, une fois leur accord personnel obtenu, celles-ci ont été invitées à transmettre et à faire signer une autorisation parentale²² à leurs parents. Celle-ci précisait différents éléments en lien avec l'entretien et la recherche en elle-même.

Un accord verbal de la part des jeunes a donc été considéré comme suffisant. Toute fois, l'aval écrit de la part de leurs parents s'est imposé comme indispensable. Ces différentes démarches permettent aux deux parties de donner un accord réfléchi et éclairé.

7.2. Consentement éclairé

Comme dit précédemment, il est important, pour que l'accord des différentes parties ait du poids, de leur fournir un certain nombre d'éléments leur permettant de fournir une opinion éclairée. De ce fait, plusieurs points ont été clairement définis avec le jeune, et ce de manière adaptée à son âge et à son degré de maturité, ainsi qu'avec ses parents.

En ce qui concerne les mineurs eux-mêmes, ils ont, dans un premier temps été informé à propos de la nature des entretiens, des précautions éthiques observées (notamment en lien avec la confidentialité et l'anonymisation des données, et le rôle de la recherche). Par la suite, lors de la rencontre avec eux, il leur a une nouvelle fois été précisé la nature de l'investigation, les différents rôles (le leur et celui du chercheur) dans la recherche, l'impact des résultats (Lansdown, 2001), ainsi que les questions de confidentialité, puis leur accord a une nouvelle fois été sollicité. De plus, la bonne compréhension des différentes conditions exposées a été confirmée par les répondantes.

Il est important que le jeune soit informé de la visée de la recherche, et de ce fait de lui expliquer les portées qu'elle aura, pour ne pas créer chez lui des espoirs irréalistes en lien avec sa participation. Dans le cas présent, il a semblé nécessaire de préciser que le témoignage du jeune ne devrait pas modifier son expérience future, et que ses propos serviront uniquement à avoir une vision plus large et prenant en compte

²² Annexe 3

l'avis des principaux intéressés sur la question traitée. Cependant, cette recherche ne devrait pas avoir d'influence sur une pratique quelconque.

Il est également nécessaire de préciser le déroulement de l'étude, tout en définissant clairement les rôles de chacun ainsi que certaines règles. Il est notamment très important de parler au jeune de la possibilité qu'il a de mettre un terme à l'entretien, et à sa participation à la recherche, et ce à tout moment du processus ; de se mettre à sa disposition pour toute question qu'il aurait, et ce à tout moment de la procédure (avant, pendant et après) ; ou encore de préciser qu'aucune de ses réponses ne sera jugée comme étant juste ou fausse, mais que son avis et ses sentiments sont réels et importants, et qu'il ne doit pas avoir d'appréhension en les exprimant. Le jeune doit également être conscient de la possibilité qu'il a de ne pas répondre à certaines questions précises, et qu'il n'a aucune obligation de dire des choses qu'il n'aurait pas envie de dire.

Il est finalement important de clarifier les questions concernant la confidentialité, l'anonymat et l'utilisation des données. Il a donc été précisé aux jeunes que les informations recueillies durant les entretiens seront utilisées de manière confidentielle anonyme, et que ce qu'elles diront servira uniquement à avoir une vision globale de la situation. Dans un souci de précision, il leur a été expliqué que toutes les informations permettant de les identifier seront masquées ou modifiées et que leur identité ne sera jamais décelable dans la présentation des résultats. L'accord des répondantes a également été requis concernant le fait d'enregistrer l'entretien, dans le but de simplifier la discussion. Il leur a été précisé que ces enregistrements seront uniquement utilisés pour la rédaction du dossier, et qu'aucune tierce personne n'y aura accès. De plus, il a été expliqué aux répondantes que ces données seront conservées dans un endroit protégé, puis effacées définitivement à la fin de la recherche.

En outre, dans le but d'assurer la confidentialité des jeunes, il a été établi que la transcription des entretiens ne sera pas rendue publique. En effet, étant donné la vulnérabilité de la population interrogée, l'individualité des vécus et la relative intrusion que ces entretiens ont impliqués, il apparaît que de telles retranscriptions pourraient permettre d'identifier le jeune et de ce fait de mettre en péril la condition de confidentialité et d'anonymat qui leur a été promise.

De ce fait, ces documents ont été traités de la même manière que les enregistrements eux-mêmes, à savoir avec un accès protégé et limité, ainsi qu'une suppression à la fin de la recherche. Ces transcriptions anonymisées seront toutefois mises à la disposition des experts amenés à juger ce travail, sous la forme d'un exemplaire imprimé, et à la condition d'un respect absolu de leur part des considérations éthiques développées ici.

Ces différents points ont également été précisés auprès des parents. Il a notamment semblé important d'être à leur disposition pour toute question de leur part, et de préciser que les clauses de confidentialité et d'anonymat des données étaient également valables pour eux, et qu'ils n'auraient pas accès aux entretiens réalisés avec leur enfant.

7.3. Spécificité de la population considérée

Cette recherche implique une population particulière, celle de jeunes vivant une attirance à orientation homosexuelle. Etant donné les conditions sociales dans lesquelles ces jeunes se développent, ceux-ci peuvent être considérés comme vulnérables et faisant partie d'une minorité. Cette particularité implique certaines choses comme la garantie d'une confidentialité et d'un anonymat total et absolument hermétique.

En outre, la thématique ici traitée se penche sur une partie très intime de la vie de tout un chacun, à savoir sa sexualité et les différentes réactions extérieures qui y ont trait, et qui peuvent être difficilement vécues par le sujet. De ce fait, même si une grille d'entretien de base a été rédigée pour guider les entretiens, celle-ci a été adaptée avec le plus de tact possible et de manière ajustée pour chaque sujet, de telle sorte à ne pas réaliser un entretien trop intrusif. Le respect des différences interindividuelles a été absolument indispensable pour mener et orienter ces discussions.

De plus, il a semblé nécessaire de ne pas réaliser un entretien trop long. En effet les jeunes ont souvent un horaire chargé, il est donc important que la rencontre ait une durée qui respecte le bien-être de l'enfant, et son droit aux loisirs, aux jeux et au temps libre (art. 31 CDE).

7.4. Question de la compensation ou de la récompense

Le fait de proposer aux jeunes une récompense avant la réalisation des entretiens est apparu comme inopportun. En effet, une telle annonce aurait pu éventuellement représenter un biais relatif à la volonté du jeune, et de ce fait influencer son consentement. De plus, comme Morrow (2009) le souligne, il est délicat de récompenser les jeunes, du moins financièrement pour leur participation à la recherche. Cependant, dans le cas où leur déplacement aurait engendré des frais, il me semble normal de proposer une contribution à ceux-ci. Qui plus est, il est évident que si la rencontre entraîne certaines dépenses (boisson, en-cas, ...), celles-ci seront offertes au jeune.

Cependant, pour remercier le jeune du temps qu'il a accordé pour le bon déroulement de l'entretien, ainsi que pour la confiance dont il a fait preuve, il a semblé adéquat de le récompenser par un petit geste symbolique, en leur offrant une barre chocolatée.

De plus, il a également été proposé au jeune de lui faire parvenir une copie de mon travail une fois celui-ci terminé.

7.5. Protection de l'enfant

Comme le souligne Lansdown (2001), il est important de traiter les jeunes de manière équivalente, tout en respectant les différences de chacun. Autrement dit, la participation de chacun doit avoir le même poids dans la recherche, de telle sorte à respecter l'art. 2 CDE, concernant la non-discrimination. Les critères de sélection ont été clarifiés avant d'approcher les jeunes, de telle sorte à justifier le choix des sujets. De plus, ERIC (2013) met en évidence l'importance de considérer le jeune comme une personne à part entière, et de respecter sa dignité. Qui plus est, ERIC (2013) toujours accentue le fait que le jeune ne doit pas être lésé par sa participation. A ce propos, il a semblé indispensable de faire en sorte que celui-ci ne se sente pas obligé de répondre à certaines questions qui le mettraient mal à l'aise, et qu'il se sente libre de ne pas entrer en matière pour toutes les thématiques abordées. De plus, une réflexion sera réalisée en amont pour éviter tant que possible de confronter le jeune à des situations le mettant en position désagréable. Il est nécessaire qu'il se sente à l'aise tout au long de l'entretien, et tout doit être mis en œuvre dans cette optique. A cet effet, il est notamment important de prendre certaines mesures afin de ne pas empiéter sur la vie privée du jeune, comme l'exige l'art. 15 CDE.

Finalement, il faut prendre garde à bien respecter les normes, valeurs, considérations genre qui sont familières au jeune, comme le conseille Morrow (2009).

Dans cette optique, il est absolument indispensable de s'adapter à son interlocuteur et de prendre en considération les signes qu'il envoie et les sensibilités qu'il laisse transparaître pour ajuster son discours et orienter la discussion. De plus, pour permettre au jeune de s'exprimer le plus librement possible, il est important de réaliser des entretiens en tête à tête avec les répondants, et ce sans la présence d'une tierce personne. Ces rencontres se sont néanmoins déroulées dans un cadre ouvert à l'extérieur, de telle sorte à permettre aux deux parties impliquées dans la rencontre de ne pas se retrouver seul dans le cas où la situation prendrait une tournure inattendue et insoutenable pour l'un des deux.

Ensuite, dans la situation où un jeune en viendrait à se confier à propos de certaines expériences juridiquement inacceptables, une démarche claire concernant la réaction à observer a été élaborée. Plus précisément, il sera expliqué au jeune que ce qu'il est entrain de dire est, en regard du droit, problématique, et que des suites devront être données à ce propos. De ce fait une liste de contacts²³ auxquels le jeune pourra s'adresser a été élaborée au préalable. Celle-ci fournit des pistes à suivre aussi bien dans le cas où le problème se déroule dans un contexte intrafamilial que dans un cadre extra-familial. De plus, des informations concernant la suite à donner à cette information seront, dans la mesure du possible, fournies au jeune.

Le cas échéant, certaines personnes de confiance seront sollicitées, en urgence s'il nécessaire, pour pallier à quelques doutes de la part des chercheurs quant à la procédure à adopter.

7.6. Conservation des données

Comme expliqué précédemment, les données ont été collectées par le biais d'enregistrements. Cette méthode permet un entretien libre et sans prise de notes envahissante. Avant d'allumer le dictaphone, l'autorisation au jeune de l'enregistrer a été demandée. En outre, il lui a été précisé que ce document ne sera jamais accessible à une tierce personne, et qu'il ne sera jamais diffusé à un public quel qu'il soit.

²³ C.f. Annexe 4

De plus, ces enregistrements ont été conservés de manière protégée, inaccessible à d'autres personnes, à savoir sur une clé USB conservée sous clé. Une fois la recherche terminée, ceux-ci ont été définitivement supprimés.

7.7. Autres considérations à prendre en compte

Il est important, dans chaque recherche, de se demander si la participation du mineur est indispensable (Lansdown, 2001). Dans le cas échéant, il a semblé important de demander au jeune des informations sur la manière dont il perçoit son expérience pour pouvoir avoir accès à un point de vue lié à la mise en application concrète de la CDE pour cette population. Les jeunes sont les plus à même d'exprimer leur vécu et leurs ressentis relatifs à la thématique. De ce fait, leur participation se justifie complètement. De plus, cette emphase gagne en pertinence en regard de la rareté à laquelle elle est abordée. En effet, il semblerait que le fait d'observer conjointement la population des jeunes homosexuels et leurs opportunités participatives n'ait pas été abordé jusqu'alors.

Il est également indispensable de souligner que cette recherche a été menée par des adultes bienveillants et qualifiés (ERIC, 2013). Le cadre éthique a été réfléchi, travaillé, discuté et relu, notamment par un spécialiste, qui a donné son accord pour que les entretiens aient lieu. Cette démarche assure une certaine qualité des réflexions éthiques relatives à ces rencontres.

De plus, la réflexion éthique a été ajustée en continu au cours de la recherche, en rédigeant une base solide avant d'entrer en contact avec les jeunes, mais également en m'y référant et en servant de pilier central au fil des entretiens et lors de la reddition des résultats.

8. Résultats

Nous allons ici présenter les résultats obtenus, ceux-ci seront analysés et discutés dans la section suivante. Selon les thématiques abordées, plusieurs points sont apparus de manière récurrente chez les répondantes, alors que d'autres ont suscité chez elles des réactions divergentes. Les réponses aux différentes questions ont été regroupées dans des sous-groupes thématiques permettant d'amener à une conclusion plus compacte.

Par rapport aux extraits de transcription qui figurent dans la présentation des résultats, les noms des répondantes sont masqués, dans le but d'assurer l'anonymat et la confidentialité. Cependant l'âge des jeunes filles est indiqué à la fin des citations. De plus, les citations sont retranscrites de manière à être le plus transparentes possibles d'un point de vue phonétique et comportent de ce fait des écarts à l'orthographe traditionnellement admise. Ensuite, et de sorte à simplifier la lecture, les hésitations, les informations n'étant pas en lien avec le sujet ou les éléments donnant des informations sur l'identité des répondantes ont été supprimés et remplacés par la notation « (...) ». Certains commentaires ont été notés entre parenthèses s'ils présentaient un intérêt pour la compréhension. Enfin, lorsque l'interaction entre la répondante et l'interviewer avait un intérêt pour la compréhension, les différents protagonistes ont été notés « R » pour répondante et « Q » pour interviewer. Dans le cas où l'interaction entre les deux intervenants n'avait pas de portée informative, seules les paroles de la répondante ont été conservées, et celles-ci sont alors présentées sans précision quant à l'identité du locuteur.

Dans un souci de respect de confidentialité, les transcriptions complètes ne sont pas rendues disponibles dans ce document. Cependant, une version papier, sera mise à disposition des experts devant juger ce travail, dans le cas où la consultation de celles-ci leur serait utile.

8.1. Situation générale des jeunes homosexuelles en Suisse romande

Concernant la situation des jeunes homosexuelles en Suisse romande, les répondantes ont toutes affirmé que leur orientation est au moins tolérée. L'une d'entre elles a fait part de sa surprise lorsqu'elle a choisi de s'afficher en tant que lesbienne. En effet, malgré une crainte importante relative aux réactions qu'elle s'attendait à rencontrer, elle a, en réalité, été très bien accueillie par son entourage et par la société en général.

« J'dois dire que ça s'est assez bien passé... ça s'est mieux passé que ce que je croyais en tous cas (...) J'ai commencé à me renseigner, mais j'en ai parlé assez rapidement quand même à ma mère, à peine un mois après j'avais déjà commencé à lui en parler, elle s'était montré assez ouverte avec le sujet donc, ca m'avait assez encouragé. » (Fille, 16 ans)

Deux répondantes ont comparé la situation de la Suisse avec celle d'autres pays reconnus pour observer un régime répressifs face à l'homosexualité, comme le Bangladesh ou l'Afghanistan. Cette comparaison leur a permis de justifier le fait qu'elles concevaient la situation en Suisse comme plutôt positive.

« C'est quand même une des meilleures au monde je dirais. (...) Quand on parle de pays comme l'Afghanistan, je sais pas, au moins on se fait pas tuer (...). C'est pas mal. (...) Voilà, après taper je sais pas pour certaines personnes, ça dépend, mais euh, de manière générale c'est (...) assez accepté. » (Fille, 18 ans)

De manière générale, elles considèrent également que la situation des filles et celle des garçons vivant une orientation sexuelle minoritaire est différente. En effet, elles s'entendent en disant que le fait de vivre une homosexualité ouverte en tant que fille est moins délicat que pour les sujets masculins. Cette différence peut, selon elles, se justifier par le regard social qui est posé sur ces deux situations. Si les filles sont parfois considérées comme dans une phase transitoire qui devrait à long terme les conduire à une orientation hétérosexuelle, ou vues comme des objets érotiques, elles suscitent moins de remarques négatives que les hommes. Ceux-ci seraient plus confrontés à des réactions de dégoût face à leur sexualité. L'homosexualité masculine aurait donc une plus grande tendance à choquer la société que l'homosexualité féminine.

« (...) Les garçons déjà c'est plus mal vu j'ai l'impression. (...) Tout de suite si un garçon dit qu'il est gay, la personne elle sera (...) un peu dégoûtée, alors que les filles ça passera plus naturellement ou simplement ça sera là ah mais c'est parce que t'as pas eu le bon garçon, t'as encore le temps, t'es jeune, (...) tu verras, ça passera, ça te passeras, les femmes sont moins, (...) prises au sérieux que les hommes j'ai l'impression. (...) Les hommes, sexuellement (...), les gens arrivent mieux à s'imaginer que entre deux femmes. » (Fille, 18 ans)

Cependant, une jeune fille a expliqué ressentir une différence selon le genre des interlocuteurs. En effet, les jeunes filles seraient plus acceptées dans les cercles

masculins, alors que les jeunes garçons auraient plus de facilité pour intégrer un de groupe féminin. Elle comprend cette distinction par la crainte de se retrouver confronté à une situation ambiguë à cause de comportements inadaptés venant de la personne homosexuelle.

« R : Disons que... les filles sont plus acceptées par les gars on va dire (...) et à l'inverse (...) aussi (...). Par exemple j'ai certaines de mes amies on était hyper proches et dès qu'elles l'ont su euh... après c'est comme si j'allais tomber amoureuse d'elles

Q : Les draguer ? (...) pis il y en a beaucoup qui ont réagi comme ça dans tes amis ?

R : Ouais, quand même » (Fille, 17 ans)

De plus, une répondante a expliqué que malgré une tolérance de surface, elle a l'impression que socialement, les homosexuels sont acceptés sans l'être, puisque l'homosexualité reste taboue dans un certain nombre de cas, et notamment au contact d'individus issus de générations plus âgées. Les interlocuteurs ont donc souvent tendance à éviter le sujet.

« On est acceptés sans l'être (...) Ca veut dire on nous tolère mais on est pas... dépend avec qui on est pas complètement (...) accepté on va dire » (Fille, 17 ans)

8.1.1. Réactions positives et négatives rencontrées

Toutes les répondantes expriment clairement leur orientation lorsque celle-ci est questionnée. Certaines évitent toutefois quelques situations conflictuelles, par exemple avec certains membres de leur famille, et préfèrent éviter le sujet.

« R : Mais j'ai pas spécialement envie de le cacher (...)

Q : (...) si quelqu'un vient te poser une question tu en parles

R : Ouais, je le dirais...

Q : Ok, et t'as des gens à qui (...) tu cacherais ça ?

R : Ouais (...) Surtout en fait à la famille à mon père (...) Mon père (...) je lui ai dit (...) on est un peu en froid sur le sujet, je préfère pas en parler à sa famille » (Fille, 16 ans)

Mais dans la majorité des cas, les jeunes parlent ouvertement de leur orientation sexuelle, s'affichent avec leur partenaire, et ne prêtent pas attention au fait que ces comportements puissent déranger certaines personnes.

« Non, je le dis. (...) Quand je suis arrivée ici (...) c'est des moments où euh là j'ai commencé à plus m'ouvrir (...) J'ai rencontré une fille, pis je lui ai dit direct bin écoutes euh voilà, je suis homosexuelle si tu m'acceptes bin tant mieux, si tu m'acceptes pas bin au revoir. (...) J'ai dit direct comme ça » (Fille, 16 ans)

De manière générale, dans la sphère publique, les répondantes parlent surtout des regards qui sont portés sur elles lorsqu'elles s'affichent en public avec une autre fille. Ces regards ont différentes conséquences sur les jeunes. Certaines y voient de la curiosité et, même si ceux-ci les dérangent d'un certain point de vue, n'y prêtent pas d'attention.

« C'est surtout des regards (...) curieux, assez insistants, (...) les gens ils te voient et ils se tournent à ton passage, ils te regardent. (...) Les premières fois où j'ai (...) eu ces regards (...) j'étais assez dérangée (...) je me sentais (...) directement assez intimidée, (...) et directement je me suis dit (...) peut être qu'il faudrait que je me cache, que j'arrête de me montrer, pis après quelques temps je me suis habituée, je me suis dit ouais, je m'en fiche (...) Parce que (...) j'ai jamais personne qui m'a fait de remarque ou d'insulte ou quoi que ce soit donc... peut être un jour ça arrivera pis après j'aurai une différente opinion sur le sujet (...) mais pour l'instant je m'en fiche assez » (Fille, 16 ans)

Alors que pour d'autres, ces regards donnent l'impression d'être différente, et ont un effet blessant.

« Parce que (...) on se sent comme un monstre (...) Ca te fait te sentir différent en fait » (Fille, 20 ans)

Les réactions face à ces regards sont également diversifiées. Actuellement la plupart arrivent à y faire face et à ne pas changer leur comportement, mais ce travail n'a

pas toujours été évident. La plupart a dans un premier temps traversé avec difficultés ces situations.

« Q : (...) dans la rue tu t'affichais avec elle ? ou pas ?

R : Au tout début non et petit à petit de plus en plus

Q : Ok, pis ça se passe comment quand t'es avec une fille pis que vous vous tenez la main ?

R : Euh, tout le monde nous regarde

Q : D'accord, (...) pis ça t'en penses quoi ?

R : C'est assez gênant quand même

Q : Ouais... et pis tu réagis à ça ou pas particulièrement ?

R : Maintenant plus trop mais avant (...) je lâchais la main pis on partait un peu chacun de notre côté » (Fille, 17 ans)

Certaines passent simplement outre ces réactions, alors que d'autres réagissent, par exemple en soutenant le regard qui leur est lancé.

« R : Non, ça arrive de temps en temps mais c'est surtout du genre quand on s'embrasse ou comme ça pis directement il y a peut être une personne qui nous regarde pis qui nous donne un regard un peu curieux.

Q : Ouais, pis tu réagis à ça ou bien tu passes au dessus ?

R : Pas vraiment non. Quand même (...) je rencontre le regard des gens, pis après je m'en fiche assez. (...) C'est pas quelque chose qui me touche

Q : Et pis quand tu rencontres leur regard ils tournent le regard les gens ou pas particulièrement ?

F : Ouais, assez directement. Ils sont assez gênés. » (Fille, 16 ans)

Cette réaction rejoint la manifestation de résilience sous forme de révolte développée par Dorais (2014).

D'un point de vue plus intime, dans la relation avec leurs proches, qu'il s'agisse de leur famille ou de leurs amis, les jeunes ont vécu des expériences assez diversifiées.

Hormis dans un cas, les réactions de la part de la famille des répondantes ont été positives. Une répondante explique que sa mère l'a aidée dans son cheminement et dans sa recherche d'information.

« Elle m'a pas beaucoup aidé parce que justement elle était pas trop au fait, mais (...) ensemble on s'est renseignées, et directement elle m'a encouragée à rencontrer des gens, me renseigner sur le sujet, donc... j'suis contente qu'elle ait été là » (Fille, 16 ans)

Pour les autres, même si elles appréhendaient toutes la réaction de leurs proches, ceux-ci ont bien réagi. Une seule a vécu une période difficile avec sa mère, qui a pris beaucoup de temps pour accepter l'identité de sa fille, et qui s'est fait accompagner par un professionnel dans cette optique.

« Enfaite elle voulait euh que j'aille euh chez un (...) psychologue (...) parce qu'elle a l'impression que c'était mental (...) après c'est elle qui est allée voir (...) un psychologue (...) qui lui, il a expliqué là que c'était normal » (Fille, 18 ans)

Concernant l'entourage amical, les réponses sont moins homogènes. En effet, deux répondantes ont clairement fait part du rejet qu'elles ont vécu de la part de certaines de leurs fréquentations.

« (...) très négatif c'était ma meilleure amie (...) qui a dit qu'elle voulait plus du tout me voir après ça » (Fille, 17 ans)

Les réactions positives relatées par les répondantes émanent plus de situations vécues avec leurs proches, en lien avec leur bonne réaction lors de l'annonce de leur orientation ou leurs encouragements.

« De manière générale quand je le dis aux gens, les gens me posent pas de questions, et pis on me laisse, ils sont assez ouverts (...) Bin la famille, (...) ceux qui le savent ils l'ont bien pris, et ceux qui le savent pas ils me font tellement de références là dessus que j' imagine qu'ils le savent. (...) En tous cas euh, enfin dans ma famille ici, en Suisse ils le prennent bien et euh, les amis bin comme la plupart de mes amis sont, ils sont

assez (rires) ouverts à tout ça ils l'ont pas mal pris
(...) » (Fille, 18 ans)

Lorsqu'une remarque blessante est exprimée par un proche, celui-ci est corrigé et sa réaction lui est signalée dans le plus grand nombre de cas.

« Bin je vais lui dire que ça m'a blessé tout de suite
pis bin qu'il arrête » (Fille, 20 ans)

Par ailleurs, une jeune fille souligne l'importance de distinguer les insultes dites avec humour, et celles qui sont dites de manière sérieuse.

« Si c'est pour rigoler, je rigole. (Rires) (...) Par
contre s'il le fait sur un ton un peu blessant, je lui
dirais hé, on se calme (rires), et voilà. (...)
Généralement ils me le disent sur le ton de la rigolade,
et pis je rigole aussi, même parfois entre eux ils
s'insultent, parfois de petit PD, des trucs comme ça,
donc euh... (rires)(...) C'est de l'auto-dérision, voilà (...)
C'est vraiment si c'est sur un ton blessant et vraiment
que c'est pour insulter que voilà... mais sinon (...) C'est
comme pour tout hein, pour tous les mots je veux dire.
(...) Ils peuvent être insultants sur le ton qu'on leur
donne. » (Fille, 18 ans)

Concernant d'autres réactions négatives, une jeune fille a fait part de violences physiques, puisqu'elle s'est fait cracher dessus alors qu'elle s'affichait avec sa partenaire.

Certaines remarques hétéronormatives peuvent également devenir pesantes.

« Parce que la société nous donne une image qu'on doit
tous être hétéros (...) Et moi je pensais ça aussi... après
il y a une personne qui m'a dit mais on s'en fout de ce
que la société elle te donne comme étiquette, c'est toi
qui choisis, et c'est à ce moment là (...) que j'ai plus
cherché par moi-même plutôt que de regarder les autres »
(Fille, 20 ans)

Alors que d'autres font part des insultes qu'elles ont entendu à leur égard, d'une diversité foisonnante.

« Je me suis déjà fait insulter de sale gouine, de goudou, brouteuse de gazon, lécheuse... enfin, j'ai eu la totale (Rires) » (Fille, 18 ans)

Certaines font également part de bonnes réactions de la part de leur environnement scolaire.

« Mais j'ai pas spécialement envie de le cacher parce que... notre prof nous avait demandé un jour en classe s'il y en avait qui étaient homophobes dans la classe, s'il y en avait qui avaient un problème avec ça, pis il y a personne qui s'était montré (...) donc ça m'encourage à pas me cacher » (Fille, 16 ans)

Une seule parle d'une situation dans la sphère publique où elle et sa copine ont été abordées pour s'entendre dire qu'elles étaient « trop chou ».

8.1.2. Homophobie

Les jeunes filles définissent l'homophobie de manière assez similaire. Cette manifestation hostile envers les homosexuels est désignée comme étant le fruit d'une incompréhension, d'une peur, d'un dégoût, ou encore d'une haine.

Une répondante nuance la notion de peur, et définit l'homophobie comme suit :

« Pour moi l'homophobie (...) c'est la peur (...) des homosexuels (...). Mais je trouve le terme peur (...) j'trouve pas que c'est vraiment approprié, le terme phobie(...) parce que j'ai pas l'impression que pour les gens ce soit une peur mais (...) c'est vraiment justement quelque chose qui les dérange, (...), surtout ces gens qui sont fermés d'esprit, (...) qui voient que dans une direction, (...) j'crois pas que ça pourrait être défini comme une peur. (...) J'crois c'est (...) plutôt presque comme une haine. (...) Ca dépend parce que ils détestent pas tous, mais il y en a qui justement ça les dérange » (Fille, 16 ans)

Ces différentes manifestations ont un effet négatif sur les homosexuels, puisqu'elles entraînent la crainte de s'afficher et d'affirmer son orientation sexuelle.

« Les personnes homosexuelles elles ont peur (...), en tous cas moi personnellement j'avais peur (...) de montrer aux gens, enfin même maintenant je sais pas si j'oserais tenir (...) la main (...), si j'ai une copine de la tenir par la main ou euh de l'embrasser dans la rue des choses comme ça. (...) Parce que je me dis (...), est-ce qu'on peut risquer (...) de se faire taper, insulter, des choses comme ça » (Fille, 18 ans)

Certaines répondantes font également référence au fait que les homophobes sont souvent des homosexuels refoulés.

« Avant j'étais une lesbienne refoulée. (...) Alors euh pas que j'étais homophobe mais souvent des personnes qui le sont, (...) souvent elles sont gays en fait (...) pis ils assument pas » (Fille, 18 ans)

8.2. Représentations médiatiques

En ce qui concerne l'image qu'un certain nombre de médias donne des jeunes homosexuels, par exemple le reportage de Rawlins-Gaston (2015) ou de Guéret et Besson (2014), qui présentent des situations dramatiques rattachées à l'homosexualité des jeunes et à la réaction de leurs proches, les jeunes répondantes ont du mal à s'y retrouver. En effet, même si elles ne nient pas cette réalité, ni le fait qu'elles ont parfois personnellement côtoyé des personnes ayant vécu de telles situations, elles apportent sur ces représentations un regard assez critique. En effet, ces documents montrent très souvent une image dramatique du vécu des homosexuels, et particulièrement des jeunes homosexuels, et présentent peu d'autres formes d'expériences.

« (...) J'le vois pas autour de moi. La copine à mon amie (...) elle, elle le vit assez mal, (...) ses parents ils ne sont pas contre le fait, mais ils ne veulent pas qu'elle s'affiche en public parce qu'ils en ont un peu honte. (...) Ca dépend des regards mais (...) j'ai jamais rencontré qui que ce soit qui vit une situation dramatique, qui s'est fait jeté de chez soi ou quelque chose. » (Fille, 16 ans)

En effet, l'une d'elle explique qu'avec de telles images, le public fait un lien automatique entre le fait d'être homosexuel et le fait de vivre une situation

dramatique, alors que ce n'est qu'un pan d'une situation, concernant certaines personnes, et non pas toute la communauté LGBT. De plus, cette représentation limite l'image que la société se fait du quotidien d'un individu concerné par une orientation homosexuelle.

« (...) c'est un petit peu exagéré parce qu'après les gens ils pensent homosexuel, tout de suite ah voilà, c'est le gamin qui était maltraité alors que non, j'sais pas, moi j'ai pas été maltraitée tout ça. (...) C'est allé très bien et pis il faut aussi montrer le positif, il faut montrer les deux. Oui il y a du négatif (...) il faut essayer de changer bien sûr, mais de montrer surtout que c'est pas ça pour tout le monde. (...) Donc il y a des personnes qui peuvent s'amuser, qui rigolent, j'en sais rien, qui ont des amis et pis voilà » (Fille, 18 ans)

Pour ce qui est de l'existence, de plus en plus fréquentes, de personnages LGBT dans les séries, les avis sont également divergents. Certaines jeunes filles déplorent l'image ridicule qui ressort de certains documents, et les clichés que ces représentations entraînent.

« R : Dans les différents films ou séries que je regarde chaque fois qu'il y en avait (...) c'était toujours pour l'effet comique, où le personnage gay (...) était toujours l'idiot ou c'était toujours celui (...) qui se faisait jeter ou celui qui se faisait tuer en premier ou quelque chose comme ça.

Q : Ouais, donc ça aurait plus un effet négatif d'après toi ?

R : Ouais, (...) c'est assez discriminant, (...) c'est assez moqueur. (...) Mais ça dépend des séries après, parce qu'il y en a qui le gèrent assez bien. » (Fille, 16 ans)

Une autre a l'impression que ces représentations sont en lien avec un phénomène de mode, et que l'image des LGBT est utilisée à des fins lucratives.

« D'un côté c'est bien parce que ça montre quand même ça parce qu'avant c'était que des couples hétéro... (...) Pis d'un côté c'est comme euh nous utiliser pour gagner des

sous en fait (...) j'ai remarqué c'était quand même devenu un peu à la mode » (Fille, 17 ans)

D'autres y voient, au contraire, une influence plutôt positive, permettant aux jeunes concernés par la problématique de s'identifier et de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls, et au reste de la population de faire entrer cette réalité dans une norme.

« Moi je trouve ça bien, (...) ça fait plaisir et pis (...) le fait de voir aussi des personnes gays dans les séries, ça nous permet de nous identifier, pis généralement c'est des personnes assez ouvertes, enfin assez bien dans leur corps. (...) Ça permet de (...) voir qu'ils ont une vie qu'ils ont une vie sociale, une vie amoureuse, parfois ils se marient, ils ont des enfants, ça permet aussi de mettre un autre système que papa maman pis les enfants, de voir qu'il y a d'autres choses aussi. » (Fille, 18 ans)

« R : Bin je pense que c'est bien (...) Parce que ça montre un peu que (...) dans le monde (...) il y a beaucoup de choses qui devraient être montrées (...) Même quand c'est, (...) pas pour un homosexuel, pour une personne qui est handicapée, pour une personne euh hermaphrodite ou comme ça (...) Je trouve que c'est bien de montrer quand même (...) que ça existe... et pis qu'il faut pas (...) cacher, bander les yeux quand on passe devant, (...)

Q : Ouais... et pis (...) pour toi ça a eu une importance (...) d'avoir ces personnages dedans ?

R : Bin, pour moi oui (...) Parce que je me dis que bin (...) on est pas seul (...) Et pis euh ça peut montrer aussi un peu euh comment avancer(...) Pis des trucs comme ça » (Fille, 16 ans)

8.3. Informations

8.3.1. Entourage

Lorsque les jeunes répondantes ont eu besoin de trouver du soutien, la plupart s'est dans un premier temps tourné vers un groupe d'amis.

« R : (...) J'avais des gens (...) qui étaient aussi lesbiennes (...) Et que voilà(...) on était ensemble

Q : D'accord... ça t'a fait du bien d'être avec ces gens là pour passer au dessus, pis pour arriver à...

R : Ouais » (Fille, 18 ans)

D'autres se sont entourées des membres d'associations LGBT :

« Dans la catégorie des amis vraiment, bin c'est surtout des gens de VoGay » (Fille, 16 ans)

Certaines ont trouvé du soutien dans leur corps enseignant, en allant elles-mêmes demander des conseils ou en se sentant soutenues de manière indirecte.

« Bin ma prof (...) j'voulais me confier un peu elle m'a dit ah il y a pas de soucis, moi ça me dérange pas, j'ai plein d'amis gays, moi ça me dérange absolument pas » (Fille, 18 ans)

« Ils les prenaient dehors pis ils leur expliquaient qu'il fallait pas faire des trucs comme ça (...)

Q : Ouais. Et pis t'avais l'impression que c'était bien ça ? Que ça changeait les choses (...)

R : Ouais » (Fille, 16 ans)

8.3.2. Qualité et quantité des informations

Pour ce qui est de la disponibilité et de la qualité des informations à leur disposition, les jeunes interrogées trouvent qu'il y a trop peu d'informations dans les médias, et que celles-ci ont surtout tendance à affirmer les clichés sur la communauté LGBT déjà présents dans l'imaginaire social.

« Bin par exemple il y a le cliché du gars qui est gay bin il est à fond efféminé pis (...) il y en a beaucoup c'est pas du tout ça en fait. (...) Ce qui fait que le cliché grandit de plus en plus (...) ou bien l'inverse aussi » (Fille, 18 ans)

Des informations plus nombreuses et plus accessibles permettraient de présenter les différentes facettes de l'homosexualité, mais également de permettre aux personnes n'étant pas directement concernées par les problématiques de l'homosexualité de se faire une meilleure idée de cette réalité.

« Je pense quand même ça serait bien d'être un peu plus informé sur le sujet (...) un peu pour tout le monde parce

que je me rends compte que (...) même ceux qui sont hétéros ils se rendent pas compte du sujet (...) justement ça peut être bien pour tout le monde (...) d'être un peu plus renseignés sur le sujet » (Fille, 16 ans)

Deux répondantes ont admis s'être très peu informées sur les questions LGBT. Pour les autres, Internet a été le canal d'information le plus cité, puisque celui-ci permet l'anonymat et offre un large éventail de sujets traités. De plus, Internet permet d'entrer en contact avec d'autres personnes partageant l'expérience de l'homosexualité, et d'échanger sur leur vécu.

« Sur Internet parce que (...) j'allais pas chercher un livre (rire), moi j'allais pas me déplacer là bas dans une bibliothèque (...) j'me disais ça allait être affiché (rires) (...). Soit sur Internet soit demander simplement à des amis homosexuels » (Fille, 18 ans)

« Q : Ouais, Ok... Et pis qu'est-ce que tu peux faire pour euh aller trouver des gens, (...) qui sont comme toi ?

R : Mmmh, avec Facebook surtout (...)

Q : Ouais, d'accord... Internet ça a une place importante ?

R : Ouais, quand même

Q : Ok... Et pis si t'as besoin de (inaudible) des informations tu fais comment ?

R : (...) quelques trucs j'étais allé chercher sur Internet pour savoir » (Fille, 17 ans)

Concernant le milieu scolaire, toutes sont d'accord sur le fait que les informations et les situations dans lesquelles l'homosexualité est abordée sont trop peu nombreuses. Les plus jeunes ont quelques souvenirs, pour l'une d'avoir vu des courts métrages présentant l'homosexualité, et pour l'autre d'avoir entendu parler de couples homosexuels en classe. Pour la première, ces présentations étaient peu introduites aux élèves, et auraient mérités un encadrement plus important, et une mise en contexte plus adaptée. Pour la seconde, les enseignants ont su accompagner la classe et les réactions déplacées lorsqu'il y en avait.

« Un petit peu en septième, mais sinon pas vraiment en fait...

Q : Ouais... (...) qu'est-ce qu'ils ont dit? (...)

R : Par exemple ils montraient (...) les courts métrages sur ça

Q : Ouais, ok...

R : Pis un peu tout le monde avait la même réaction... genre les gars quand c'était deux gars qui s'embrassaient, ils étaient là orgh mais c'est dégueulasse, des trucs comme ça

Q : Ouais, Ok... pis ils ont montré ces courts métrages comme ça, ou ils les ont un peu présentés ? (...) enfin, pourquoi ils ont montré ces courts métrages ?

R : Ils ont montré (...) ce que certaines personnes peuvent vivre

Q : Ouais, d'accord... pis t'as pensé que c'était bien de faire ça ? ou qu'ils auraient du faire autrement ou ?

R : C'était bien mais d'un côté ils auraient du un peu plus en parler je pense...

Q : Ouais, OK... d'accord... donc d'après toi, l'école (...) c'est un sujet qui est vraiment mis de côté (...)

R : Ouais » (Fille, 17 ans)

« R : Dès qu'on parlait euh des trucs où il y avait des couples hétéros (...) il y avait toujours les petites moqueries de derrières ou comme ça (...) Mais sinon pas spécialement

Q : Et pis t'avais l'impression d'être soutenue à une... quelqu'un genre tes profs ou quelque chose...

R : Ouais, les profs » (Fille, 16 ans)

L'une d'entre elle se souvient d'avoir abordé ce thème en lien avec l'actualité.

Une autre a discuté de cette problématique avec sa classe dans un contexte où les élèves pouvaient poser des questions de manière anonyme. Selon elle, cette manière de faire est insuffisante. Tous les jeunes en questionnement n'oseront pas forcément adresser une telle question, de peur de déclencher une recherche de la

part des autres élèves de telle sorte à savoir qui aurait pu poser ce type de questions.

« Non, enfin peut être une fois on était en cours (...) on avait le droit de poser des questions et moi j'ai demandé comment est-ce qu'on sait quand on est homosexuel, j'ai posé cette question. (...) Mais sinon, si c'était pas les élèves qui posaient les questions, les profs eux mêmes ils en parlaient pas, ça je me rappelle. (...) Faudrait en parler quand même. Que ça vienne (...) des profs, pas que des élèves, parce qu'il y a pas tous les élèves qui auront le courage de poser cette question. (...) Même si c'est parfois anonyme ils ont quand même peur je pense. (...) Parce que s'ils se posent la question, ils vont se dire non mais laisse tomber, les autres ils vont peut être savoir ou paraître suspect (...) parce que dès qu'on pose la question (...) les autres ils vont se dire ah s'il y avait cette question là, il y en a un dans la classe, et pis voilà quoi, ils vont essayer de trouver » (Fille, 18 ans)

Lorsque l'idée d'introduire des exemples impliquant des couples homosexuels dans les exercices des élèves leur a été présentée, les jeunes filles ont été unanimes sur le fait que, de temps en temps, cela pourrait avoir un effet positif sur leurs expériences. Non seulement pour les jeunes en questionnement, mais également pour les autres, de telle sorte à leur permettre de faire entrer ce schéma relationnel dans leur norme.

« Mais une fois de temps en temps, ça pourrait être bien (...) Parce que très tôt les enfants vont, pour eux ça va être entre guillemets normal (...) Contrairement à maintenant » (Fille, 20 ans)

L'une a toutefois gardé une certaine réserve, en soulignant qu'il était tout de même important de mettre en avant le schéma familial traditionnel, et que de ce fait il ne faudrait pas utiliser ces compositions trop souvent.

« R : (...) Pour les enfants il faut quand même leur apprendre qu'il y a monsieur et madame

Q : Tu penses que ça c'est important de leur apprendre qu'il y a monsieur et madame ?

R : Ouais (...) Pour moi ça c'est quand même important. (...) C'est vrai que (...) je suis homosexuelle mais ça voilà c'est comme ça mais (...) faut pas non plus trop forcer sur ça » (Fille, 16 ans)

Les jeunes répondantes considèrent que leur entourage n'étant pas directement concerné par une orientation sexuelle alternative est peu informé des réalités LGBT. En effet, même si certains proches ont fait l'effort de s'informer, la grande partie de leur entourage reste peu au courant, et sujet à des représentations stéréotypées.

« Dans ma famille euh, ma mère elle est assez bien informée sur le sujet mais... voilà... et pis mes frères eux ils sont pas vraiment informés. Mais au niveau des... des amis surtout ça dépend qui mais j'ai justement mes... mon amie qui est elle-même bi, elle est beaucoup plus au courant que d'autres de mes amis justement qui eux s'en fichent et qui continuent à s'en, à sortir les clichés du sujet. » (Fille, 16 ans)

Pour décrire l'homophobie, le manque de connaissances au sujet de la question LGBT est d'ailleurs souvent revenu.

« Moi je dirais que c'est surtout (...) soit une incompréhension, (...) un manque d'information, de culture vis à vis de ces personnes ce qui fait (...) qu'ils connaissent pas, du coup ils se font des préjugés pis voilà, c'est un peu un dégoût qu'ils ont. (...) Ou une peur qu'ils ont de ce qu'ils ne connaissent pas » (Fille, 18 ans)

8.3.3. Droits

Par rapport aux droits de la communauté LGBT, les jeunes sont surtout au courant des questions relatives au mariage et à l'adoption. Ces différences sont vues comme une forme d'exclusion de la société, et les jeunes ont l'impression d'être considérées de manière inégale par rapport à un hétérosexuel.

« (...) là de nouveau c'est assez dégradant (...) parce que justement on traite les LGBT, on les classe dans une différente catégorie, on les voit pas de la même façon que les hétéros, j'pense qu'ils devraient avoir droit aux mêmes droits que les autres. (...) C'est toujours cette

image d'égalité, que tout le monde ait les mêmes droits »
(Fille, 16 ans)

8.4. Participation

Les jeunes interrogées sur la question de leur participation en général ne sont pas unanimes. Certaines considèrent qu'elles ont peu à amener, alors que d'autres considèrent qu'en se regroupant, elles sont à même d'amener des changements sociaux.

« On a tous notre mot à dire, mais (...) il faut être plusieurs » (Fille, 20 ans)

Une jeune fille considère n'avoir rien à amener de plus à sa situation. Elle concède néanmoins qu'elle n'aimerait rien amener de plus si elle en avait la possibilité.

« Q : T'as l'impression que tu peux influencer les choses par rapport à ta situation ?

R : Non

Q : Non ? Et t'aimerais pouvoir plus influencer les choses (...) ?

R : Non, même pas » (Fille, 16 ans)

Une jeune fille considère que le fait d'avoir envie de faire évoluer les choses constitue un défi qui donne du sens à ses actions.

« (...) enfin je trouve que quand tout est acquis c'est pas drôle d'un côté. (Rires) Donc essayer de se battre pour faire valoir ses droits, ces choses comme ça (inaudible) donc euh voilà » (Fille, 18 ans)

8.5. Associations

Le milieu associatif a permis à ces répondantes de trouver certaines réponses aux questions qu'elles se posaient.

De plus, selon les répondantes, la manière la plus efficace pour faire changer les choses est de passer par la voie associative. En effet, à plusieurs il est plus simple d'amener un changement.

L'associatif est en effet non seulement un moyen de trouver du soutien et de rencontrer des personnes ayant le même vécu, mais est également une façon de faire évoluer les choses.

« Q : Et pis le fait qu'il y ait des associations qui fassent ça, qu'est-ce que t'en penses ?

R : Moi je trouve que c'est bien, c'est vraiment bien (...) C'est un moyen de se rencontrer et discuter, et d'échanger, c'est vraiment... il faudrait qu'il y en ait plus (...) On a tous notre mot à dire, mais (...) il faut être plusieurs, il faut assumer ses principes

Q : (...) Pour te faire entendre pis pour faire avancer les choses, faut justement faire partie d'une association et pis euh te battre là dedans ?

R : Ouais (...) il faut être plusieurs. » (Fille, 20 ans)

Toutes les jeunes interrogées affirment être peu militantes à un niveau associatif. Cependant, la majorité d'entre elles ne serait pas contre le fait de s'impliquer plus.

« Q : Tu fais partie des militants (...)

R : Alors pour le moment pas trop, j'participe aux... aux différentes activités, ou comme ça, j'aide quand il y a des manifestations ou comme ça j'aide à préparer ou comme ça, je suis jamais allée à une manifestation, une gay pride ou compagnie

Q : T'aimerais bien plus t'investir là dedans ?

R: Ouais, j'aimerais définitivement plus m'investir là dedans

Q : Ok. Et pis du coup (...) ça a quelle importance de faire ce militantisme, et pis de travailler pour changer

R : Bin j'pense justement que c'est assez important, bin justement pour ces gens, pour les LGBT justement qui ont pas tous ces droits et qui voudraient les avoir (...) c'est bien si on se met tous ensemble (...) pour essayer de changer ça » (Fille, 16 ans)

Cependant, l'absence de structures dans certaines villes, voire certains cantons en Suisse romande est déplorée par certains sujets.

« Euh dans le sens où, mais où je savais pas... à Bienne il y a rien de gay, il y a pas de boite ou bar gay (...) Du coup euh... Bienne c'est déjà presque alémanique (...) A Neuchâtel il n'y a rien non plus (...) A Yverdon il y a

rien il me semble (...) En tous cas à ce que je sache, le plus proche pour moi c'était Lausanne. Du coup, je m'étais inscrite sur des sites de rencontres, déjà ça (...) Pour rencontrer bin des, des gays (...) Euh, ensuite je suis allée dans des bars gays (...) Pis aussi des boîtes gays (...) Après bin je suis allée bin à VoGay en fait... »
(Fille, 20 ans)

Trouver des structures en habitant hors de la capitale vaudoise n'est pas chose facile.

De plus, toutes aimeraient avoir accès à des droits égaux aux hétérosexuels, notamment concernant le mariage et l'adoption, et se projettent avec de tels projets dans l'avenir.

8.6. Autres droits

Par rapport à la liberté d'expression, la plupart des jeunes interrogées dit s'afficher publiquement avec leur petite amie et parlent ouvertement de leur orientation, ce qui dénote qu'elles se sentent libres d'afficher leur attirance. Ce constat va également dans le sens d'une liberté de pensée, de conscience et de religion. Concernant le respect de la vie privée, une jeune fille fait part d'une situation de outing qui lui est arrivée.

« R : J'craignais vraiment sa réaction. Pis enfaite d'autres amis lui ont déjà prévenu avant pour que euh...
Q : (...) Mais c'est toi qui leur a demandé ou ils l'ont fait...
R : Non, ils l'ont fait alors que je savais pas » (Fille, 20 ans)

Une autre parle de questions de la part de sa mère qui s'avèrent parfois être déplacées.

« Ma mère me pose des questions parfois je la regarde je suis là noon » (Fille, 18 ans)

De plus, la plupart des filles font part de questions régulières sur leur orientation sexuelle. Cependant, ces constats ne sont pas considérés comme graves, et même si ces différentes situations empiètent sur leur vie privées, les jeunes s'en accommodent, ou du moins ne semblent pas s'en offusquer.

9. Analyse et discussion des résultats

Ces différents résultats permettent d'avoir une idée plus précise sur la situation de vie des jeunes interrogées, ainsi que sur certains points en lien avec leur participation et les opportunités participatives qui s'offrent à elles.

Il est néanmoins nécessaire de préciser certains éléments importants qui ont probablement eu une influence sur les résultats présentés ci-dessus et discutés dans les lignes à venir.

Premièrement, la méthode de récolte des données implique une acceptation avancée par rapport à son orientation sexuelle. En effet, le fait de rencontrer une interlocutrice pour discuter de sa sexualité et des difficultés qui y sont liées nécessite d'avoir au préalable réalisé un travail d'acceptation important sur soi et sur son identité. De ce fait, les résultats proviennent exclusivement de sujets qui, même si elles ont traversé certaines phases difficiles, sont en accord avec leurs attirances sexuelles. Les situations où la personne est en questionnement, ou celles où la jeune n'arrive pas encore à vivre ouvertement ses désirs ne sont pas représentées. L'échantillon sélectionné est donc peu représentatif, puisqu'il se limite à une situation d'acceptation bien définie. Ce point aurait pu être appréhendé différemment si les données avaient été récoltées par le biais d'un questionnaire en ligne par exemple, accessible à une population plus vaste et diversifiée, mais permettant une approche moins approfondie que l'entretien semi-directif.

De plus, les jeunes filles interrogées l'ont été sur base volontaire, et celles-ci ont été abordées par des canaux bien spécifiques. En effet, qu'il s'agisse de membres de l'association VoGay ou de connexions réalisées par le biais de connaissances personnelles, ces jeunes sont toutes entourées par un réseau acceptant et constitué de certaines figures identificatoires, et ont rencontré du soutien, au moins dans certains domaines de leur vie. Ces rencontres éliminent tous les cas d'isolement important qui sont pourtant bien connus dans la population des adolescents homosexuels.

Il est nécessaire d'ajouter à cela un biais non négligeable, résidant dans l'obligation éthique d'obtenir une autorisation parentale pour aborder les jeunes encore mineurs. Cette contrainte implique certains impératifs dans la relation entre le jeune et ses parents, qui là encore limitent la représentativité de l'étude. En effet, en demandant aux parents de signer un document autorisant leur enfant à participer à

un entretien, il est nécessaire que les jeunes aient fait leur coming out à leurs parents, que les parents acceptent la situation, et qu'ils autorisent que leur enfant parle de cette situation. De ce fait, les sujets vivant des situations familiales délicates, dans lesquelles les parents considèrent l'orientation de leur enfant comme taboue ne font pas partie du panel interrogé. De plus, toutes les jeunes qui n'ont pas encore parlé de leur orientation à leur famille n'ont pas pu participer.

Finalement, le nombre assez restreint de jeunes interrogées ne permet pas de généraliser les résultats obtenus, mais uniquement de se faire une opinion représentant une partie de la réalité des jeunes homosexuelles en Suisse.

Nous allons ici reprendre les différents éléments détaillés plus haut pour tirer certaines conclusions sur ce point.

9.1. Situation générale des jeunes homosexuelles en Suisse romande

Les résultats obtenus relativement à la situation générale des jeunes homosexuels en Suisse romande vont globalement dans une direction plutôt encourageante, et laissant présager un futur en constante amélioration. En effet, même s'ils relèvent encore un grand nombre de faiblesses inhérentes à notre société, la plupart des jeunes parlent d'une situation plutôt enviable pour les jeunes LGBT en Suisse si celle-ci est comparée à celle existant dans d'autres pays.

Ces résultats signifient plusieurs choses. Premièrement, il est intéressant de remarquer que les jeunes sont sensibilisés à la situation internationale, et aux réalités qui dépendent de ces différents traitements. De plus, les jeunes filles portent un regard plutôt optimiste sur leur situation, et ne se positionnent que peu en tant que victimes lorsqu'elles sont amenées à parler de leur situation en général. On remarque donc ici une forme de résilience et d'envie d'aller de l'avant. En effet, même si celles-ci témoignent de certains contextes délicats, elles ont une vision positive de leur situation globale, même si celle-ci reste très teintée de l'hétéronormativité ambiante.

Concernant la différence entre l'expérience des filles et celle des garçons présentant une orientation homosexuelle, les jeunes filles considèrent qu'elle est bel et bien réelle, et que celle-ci est surtout justifiée par les représentations sociales que la population générale a à propos de ces deux communautés. La mauvaise information relative à ces deux orientations, ainsi que les représentations sociales seraient des facteurs explicatifs pour ces disparités.

Les constats à tirer de cette première série de question vont donc dans le sens d'un souhait de normalisation de la problématique LGBT dans la société, ainsi qu'un déclin des stéréotypes existants. Cependant, malgré certaines réactions hostiles, qui se concrétisent surtout à travers des regards et des insultes, les jeunes se sentent tolérées, et affichent ouvertement leur orientation sexuelle.

9.1.1. Réactions positives et négatives rencontrées

Il est dans un premier temps intéressant de noter que toutes les répondantes affirment afficher ouvertement leur orientation dans la majorité des situations. Ce constat dénote une prise de recul importante par rapport aux différentes réactions qui pourraient découler de leur orientation.

Les jeunes ont toutes rencontré des situations négatives à travers leurs expériences. En effet, toutes ont été confrontées à des regards, des remarques ou des comportements inadéquats à leur égard.

Cependant, un certain nombre d'éléments amènent à penser que les résultats obtenus dans les études réalisées dans d'autres pays développés dans le cadre théorique ne sont pas significatifs de la totalité des expériences des jeunes. En effet, comme Dorais (2014) le souligne, les jeunes sont fréquemment victimes d'isolement, de mauvais traitement et de rejet. Les résultats présentés plus haut montrent quant à eux que la situation en Suisse romande n'est pas tout à fait assimilable à celles présentées dans ces recherches. En effet toutes les répondantes ont réussi à trouver des contextes dans lesquels elles se sentaient entourées, et notamment dans les cadres familiaux et amicaux. Dorais (2014) toujours présente des résultats voulant que les jeunes filles traversent une situation plus complexe dans leur famille que dans leur groupe d'amis. Les résultats obtenus ici vont à l'encontre de cette conclusion, puisque, hormis une situation, toutes les familles ont été acceptantes, et sources de soutien pour les jeunes filles. Le contexte amical a quant à lui été associé à certaines réactions problématique dans deux situations, alors le contexte des relations moins proches a posé problème dans au moins trois situations. La famille est donc comprise comme un pilier solide sur lequel les jeunes peuvent se reposer, et ayant réagi d'une meilleure manière que celle attendue par les jeunes.

Le groupe de pairs est également défini comme un élément indispensable au bon développement du jeune. En effet, la plupart des jeunes explique avoir eu le besoin de rencontrer des jeunes ayant le même vécu et partageant la même orientation

sexuelle qu'elles, pour pouvoir en discuter et partager. Ce besoin d'identification se retrouve chez tous les adolescents et permet de se développer dans un contexte permettant de faire certaines expériences en lien avec son vécu et ses opinions qui ne sont pas réalisables dans un contexte hétérosexuel et hétéronormé.

Lorsque les jeunes rencontrent des réactions négatives à leur encontre, il s'agit surtout de regards insistants ou d'insultes. Ces résultats se rapprochent des résultats présentés par Dorais (2014) et par Cochand et Signy (2010), même si les insultes semblent être moins nombreuses dans le vécu des jeunes interrogées que dans celui des jeunes répondants de ces deux études. En effet, ce sont surtout les regards qui sont exprimés comme pesants. Ce pan de l'homophobie est peu traité dans les études consultées. Les jeunes, même si certaines d'entre elles concèdent à ces regards une nature plus curieuse que haineuse, en souffrent. En effet, ceux-ci leur donnent l'impression d'être considérées comme anormales et différentes. Les anecdotes en lien avec les insultes apparaissent dans un deuxième temps, alors que les violences physiques sont beaucoup plus rarement abordées, puisque seul un sujet en fait part.

Quand les jeunes filles sont confrontées à des situations négatives, celles-ci répondent de deux manières différentes, qui corroborent avec les deux sortes de résiliences présentées dans le cadre théorique. La première veut que les filles confrontent leur interlocuteur. Celles-ci ont développé certaines stratégies à cet effet. Les réactions relatées sont pacifiques, et les jeunes essaient de faire prendre conscience à la personne indélicate de la portée de ses paroles. Ces démarches consistent en des explications ou des comportements, comme le fait de soutenir le regard. Cette manière de faire est appelée par Dorais (2014) « stratégie de résistance », qui veut que le jeune se rebelle contre les réactions négatives.

La seconde consiste plutôt en une prise de distance. En effet, lorsque les jeunes se retrouvent face à des personnes n'acceptant pas leur orientation sexuelle, celles-ci ont souvent tendance à prendre de la distance avec ces personnes, et à considérer que le perdant de cet éloignement est la personne non-acceptante. Les jeunes disent « se fichier » de ces réactions, et réussissent à passer outre.

Un autre élément mis en avant par les jeunes filles est le fait d'être confrontée à une hétéronormativité importante dans leurs échanges quotidiens. En effet, elles sont sans cesse amenées à justifier leur orientation sexuelle, notamment lorsqu'on les questionne sur leurs relations de couple, qui sont inlassablement considérées comme hétérosexuelles.

D'autres réactions positives ont aussi émergé des discussions avec les jeunes. En effet, celles-ci ont trouvé du soutien dans certains milieux, comme le contexte scolaire, qui leur a permis d'avancer. Ce soutien était souvent offert par un enseignant. Les conclusions de Thorens-Gaud (2009) sont donc confirmées par ces résultats. En effet, un enseignant peut être considéré comme un allié de taille et amener un réel plus à l'expérience des jeunes homosexuelles. Former un plus grand nombre de membres du corps éducatif serait donc souhaitable dans le contexte des adolescents homosexuels.

9.1.2. Homophobie

Lorsque les répondantes sont amenées à définir l'homophobie, leurs explications rejoignent sur certains points les définitions trouvées dans la théorie. En effet, les notions d'hostilités envers les homosexuels (Borillo, 2001), ainsi que celles de peur ou de rejet (Castaneda, 2013) se retrouvent dans les définitions des jeunes filles.

Ces définitions restent toutefois à un niveau très interindividuel, et les jeunes filles ne parlent pas des différentes formes d'homophobie plus structurales ou intériorisées qui se retrouvent à travers les éléments constitutifs des comportements hostiles envers les homosexuels. Il serait intéressant de se pencher sur la question et de s'interroger sur les différents niveaux d'homophobie, et sur la manière dont ceux-ci sont appréhendés par les jeunes. lorsqu'on le leur demande. Les jeunes filles souhaitent cependant obtenir des droits égaux avec la population générale, et ainsi avoir par exemple accès au mariage, ce qui dénote bien d'une conscience plus large des portées de l'homophobie, même si ces discriminations ne sont pas citées explicitement comme le fruit de celle-ci.

Les répondantes semblent également être conscientes des différentes conséquences que de tels comportements ont sur leur vécu, puisqu'elles soulignent l'influence de ces réactions sur leurs propres manières d'agir.

L'homophobie, de par la précision de sa définition ainsi qu'à travers les conséquences décrites comme en découlant semble donc constituer un problème effectif pour les jeunes homosexuelles, ou du moins les interpeller. Sur ce point, les résultats des études suisses, comme celle de Haüsermann (2014) par exemple, rejoignent les résultats obtenus ici.

9.2. Représentations médiatiques

Plusieurs éléments ressortent des résultats obtenus par rapport aux différentes représentations médiatiques proposées par les médias.

Pour les répondantes, il serait notamment important de casser l'image stéréotypée de la population LGBT qui prévaut dans l'esprit de la plupart des membres de la société. En effet, les jeunes filles citent plusieurs clichés explicités par Arc (2015), comme l'image du garçon efféminé et de la fille masculine, l'encrage du mode de vie LGBT dans le monde de la nuit, ou encore l'absence de « vraie » sexualité chez les femmes homosexuelles. Ces représentations sont des images auxquelles ces jeunes ne s'identifient pas forcément. Pourtant, celles-ci ont un effet négatif sur l'image qui circule sur cette communauté. En lien avec ces idées reçues, certaines répondantes vont dans le même sens que Generelo, Pichard et Galofré (2006) et Gomillion et Giuliano (2011), en mettant en avant l'influence négative de certaines représentations, notamment au travers des médias télévisuels, de l'homosexualité.

Cependant, pour d'autres, la présence de figures homosexuelles dans les médias est positive. Elle permet à la population générale de prendre conscience de l'existence d'individus ressentant une orientation homosexuelle dans la société qui les entoure, et des détails de cette existence. En parallèle, elle offre aux homosexuels eux-mêmes, qu'ils soient en questionnement sur leur orientation ou qu'ils aient passé à une phase d'acceptation, la possibilité de réaliser qu'ils ne sont pas seuls et que ce qu'ils vivent est partagé par d'autres personnes. Ces résultats vont dans le même sens que les conclusions tirées par Gomillion et Giuliano (2011), et l'importance de figures identificatoires positives dans les médias est confirmée par les répondantes.

Par ailleurs, à propos de l'image souvent donnée de la jeunesse LGBT, positionnée comme victime face à divers mauvais traitements dans un grand nombre de documentaires à ce sujet, les jeunes s'accordent sur le fait qu'elles ne se sentent pas représentées par cette manière de les considérer. En effet, elles expliquent que

l'image véhiculée n'englobe pas la totalité de la situation. Même si ces situations existent, les jeunes ne s'y identifient pas, et là encore, un cliché victimisant et non représentatif est mis en avant.

Ces différentes représentations sociales et réactions négatives pourraient être, selon les répondantes, combattues avec une meilleure information pour le grand public, et par une meilleure prise en charge institutionnelle de la problématique LGBT. En effet, comme propose le Comité des droits de l'enfant (2015), il serait nécessaire de renforcer les efforts pour développer la tolérance et le respect mutuel par rapport aux sujets vivant une orientation sexuelle alternative, et ce notamment par le biais de l'école et de la législation.

Ces différentes observations permettent de se faire une idée de la situation dans laquelle les jeunes homosexuelles évoluent. Celles-ci considèrent que leur situation est acceptable, même si l'hétéronormativité pèse sur leur identité, et sur les présupposés qui sont fait sur elles.

9.3. Informations

9.3.1. Entourage

De plus, toutes les jeunes interrogées ont trouvé du soutien dans leur entourage. Une partie des répondantes s'est très vite intégrée à un milieu associatif, lui permettant non seulement de rencontrer des pairs partageant la même situation qu'elle, mais aussi d'obtenir des informations en lien avec son orientation sexuelle. D'autres se sont informées avec l'assistance de membres de leur famille. Ces différents éléments soulignent l'importance du réseau pour faciliter l'accès aux informations. Il est nécessaire pour les jeunes homosexuels de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls à vivre leur situation, et le fait de s'entourer d'individus les aidant à réaliser ceci est indispensable à leur bon développement (Castaneda, 2013). Ces différents éléments se retrouvent dans les réponses obtenues dans les entretiens présentés précédemment. Toutes les répondantes ont exprimé le besoin de s'entourer et de discuter de leur situation pour leur permettre d'aller de l'avant.

9.3.2. Qualité et quantité des informations

Les jeunes filles expliquent l'homophobie par la méconnaissance et l'inconscience qu'a la population générale de la réalité homosexuelle, et de ses implications. Selon elles, une meilleure information, qu'elle se fasse par le biais des médias, de l'école

ou d'autres canaux serait importante pour diminuer ces réactions. En effet, une meilleure information permettrait de déconstruire les idées reçues, comme l'explique Arc (2015).

Les réponses obtenues amènent à penser que, les jeunes en général n'ont pas un accès suffisant à l'information en lien avec l'homosexualité, et que ce manque est fortement ressenti dans la population homosexuelle. Lorsque celle-ci est fournie dans un cadre scolaire, les jeunes filles considèrent qu'elle est de mauvaise qualité, ou du moins mal introduite. En dehors du cadre scolaire, seul Internet leur permet de s'informer à propos de leur orientation. Les jeunes sont très peu conscients des droits des homosexuels en Suisse, et manquent d'accès à des personnes vivant la même situation qu'eux qui pourraient leur expliquer certains points importants pour leur bon développement. Les jeunes vont chercher ces rencontres par Internet.

Les associations homosexuelles spécifiquement dédiées aux jeunes permettent également à ceux-ci de s'informer et de rencontrer des sujets à même de leur amener des éléments en lien avec la diversité sexuelle.

Ces différents canaux sont cependant considérés comme insuffisants en Suisse romande par les répondantes.

Aussi, les jeunes déplorent autant l'absence d'informations apportées sur la thématique les concernant que le faible nombre d'associations qui leur sont consacrées.

Le fait d'avoir un accès limité aux différentes sources d'informations péjore les opportunités participatives des individus, et les constats explicités dans les lignes précédentes vont donc dans une compréhension insuffisante de cet accès. Thorens-Gaud (2009) explique notamment à quel point il serait nécessaire de fournir plus d'informations dans le contexte scolaire. Les répondantes corroborent cette affirmation.

L'importance d'Internet dans la recherche d'informations, comme décrite par Generelo, Pichardo et Galofré (2006) est également relevée par les résultats obtenus, et les jeunes filles ont énormément utilisé ce canal pour s'informer.

Finalement, l'initiative proposée par Thorens-Gaud (2009) encourageant l'insertion dans certaines consignes ou dans certains exercices de quelques exemples impliquant des personnages appartenant à la catégorie LGBT est perçue positivement par les répondantes. Quelques unes craignent néanmoins un dérapage de la part des élèves, et d'autres considèrent que malgré l'existence indiscutable de l'homosexualité, il est important d'inculquer aux enfants le modèle familial dominant. Ces réactions encourageraient pour la plupart des répondantes une normalisation de leur orientation. Les réflexions négatives à propos d'une telle insertion de la thématique LGBT à l'école sont notamment en lien avec une homophobie intériorisée et à un souci de correspondance aux normes de la part d'une répondante. Une autre affirme que de tels exemples amèneraient des moqueries et des comportements inadéquats, et exprime par là sa crainte envers les mauvais comportements que les jeunes homosexuels pourraient subir.

9.3.3. Droits

Les jeunes, même si certains éléments en lien avec la législation relative à la communauté LGBT leur sont familiers sont peu au courant des différents droits qu'ils auraient ou qu'ils n'auraient pas. En effet, aucune répondante n'a par exemple parlé de l'absence de protection par rapport à la violence homophobe.

Cette méconnaissance des différents droits en lien avec leur orientation péjore leur capacité, et les rend moins à même de pouvoir influencer leur quotidien. En effet, comme l'explique Stoecklin (2009), il est important pour pouvoir participer de manière optimale de connaître les droits inhérents à chaque individu. Ces connaissances font partie des compétences propres chacun, et offrent de meilleures opportunités participatives.

9.4. Participation

Les éléments nécessaires à une bonne participation explicités dans le cadre théorique seront repris ici. Les détails sur la perception en lien avec les informations ayant déjà été traités, nous observerons ci-dessous les questions en lien avec la liberté d'association, ainsi que quelques points relatifs à d'autres droits participatifs.

Mais dans un premier temps, il est important de souligner que les jeunes filles disent ne pas avoir l'impression d'influencer leur situation de manière générale. Cette affirmation illustre les différentes recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant (2015) à la Suisse. En effet, la participation des jeunes n'est pas

assurée dans toutes les décisions les concernant, et de plus, l'attention particulière qui devrait être portée sur les populations homosexuelles semble relativement faible.

9.5. Associations

Par rapport à leur liberté d'association, il semblerait que ce droit ne soit pas garanti à tous les jeunes homosexuels à travers la Suisse romande. En effet, même s'il n'est pas interdit aux jeunes LGBT, ce point semble être un élément à améliorer. Il est important de remarquer que même si certaines villes offrent aux jeunes la possibilité de se réunir et de partager des moments associatifs avec des pairs et des membres d'autres générations pouvant leur amener une certaine voie identificatoire, l'absence de groupes de jeunes dans une grande partie de cantons romands permet de dire que ce droit n'est pas complètement respecté. Le fait que les jeunes déplorent l'absence de telles structures dans leur périmètre de vie signale que cette situation n'est pas consentie par les jeunes, et que ceux-ci souhaiteraient trouver plus de lieux de rencontre à leur disposition, et ne pas avoir besoin de traverser la Romandie pour y accéder.

Sans la liberté d'association, il est difficile pour les jeunes de réagir en tant que collectivité. Or, dans un souci de reconnaissance des droits par exemple, Honneth (2010) explique qu'il est important de pouvoir agir en tant que communauté.

La difficulté qui existe pour certains romands d'accéder à des groupes nous informe donc que les opportunités participatives de la jeunesse homosexuelle ne sont pas optimales.

9.6. Autres droits

Premièrement, par rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant, les jeunes semblent le définir dans une banalisation de l'homosexualité ainsi que dans une abolition des clichés les représentant. De manière relativement unanime, ces résultats apparaissent dans les réponses des jeunes interrogées et devraient influencer les actions en lien avec la problématique des jeunes LGBT. Cependant, comme les répondantes le soulignent, certains médias vont à l'encontre de cette nécessité, en mettant en avant certains clichés plutôt qu'en les déconstruisant. De plus, les différents canaux informatifs proposés à la population générale sont si peu informatifs qu'ils ne permettent ni de banaliser la diversité sexuelle, ni d'aller à l'encontre des clichés présentés. Il serait donc nécessaire d'œuvrer dans cette direction et de prendre en considération ce que les jeunes définissent eux-mêmes comme les défis principaux en lien avec leur bien être principal. Plusieurs recherches

vont déjà dans le sens d'une meilleure représentativité des situations de vie en lien avec l'orientation sexuelle, comme celle de Generelo, Pichardo et Galofré (2006) pi celle de Gomillion et Giuliano (2011).

Ensuite, tant la liberté d'expression que la liberté de pensée, de conscience et de religion sont difficiles à évaluer de manière objective par le biais d'un simple entretien avec des jeunes s'auto-proclamant peu voire non militants pour la cause LGBT. Cependant, il semble important de souligner que tous les enfants sont actuellement, pour certains après un temps d'adaptation, soutenus par leur famille, et que la majorité dit s'afficher dans la rue malgré certaines réticences sociales. Ces deux éléments vont donc dans le sens d'une certaine liberté vécue par les jeunes. Et même si certains comportements pourraient montrer que celle-ci n'est pas totalement admise partout, il semblerait que les jeunes puissent passer au dessus ceux-ci et vivre leur identité de manière ouverte et sans prendre trop de risques.

Enfin, par rapport au droit à la vie privée, en dehors de certaines situations de outing, décrites par Dorais (2014) comme assimilables à la liste des mauvais traitements rencontrés par les jeunes LGBT, aucune situation explicitement intrusive n'a été dévoilée par les répondantes, ce qui amène donc à penser que la vie privée des jeunes LGBT est plutôt respectée.

Les conclusions tirées à propos de ces derniers droits, à savoir le droit à la liberté d'expression, à la liberté de conscience, de pensée et de croyance, ainsi que le droit à la vie privée ont cependant peu été approfondies avec les jeunes, et ne permettent pas de tirer des conclusions tangibles à leur propos, mais seulement quelques pistes à interpréter avec le plus grand des reculs.

9.7. Résultats globaux

Ces différents éléments indiquent donc que les jeunes considèrent avoir une capacité limitée concernant leur situation. En effet, la méconnaissance qu'ils ont de leurs droits, les informations peu nombreuses, les rares dispositifs en lien avec la spécificité de leur situation, ou encore les réserves sociales relatives à leur orientation vont dans le sens d'une capacité insuffisante. Autant les connaissances personnelles, et donc les capacités individuelles que l'environnement social sont faibles, et ne permettent pas au jeune d'influencer sa situation d'une manière

adéquate. Il semblerait donc que les initiatives comme celles prises en Suisse alémanique avec les différentes offres d'enseignement en lien avec l'homosexualité, ainsi que les associations permettant aux jeunes homosexuels de se réunir et d'échanger sont des pistes à développer et à généraliser à travers le pays pour permettre aux jeunes de développer leur capacité et d'influencer de manière optimale leur réalité.

Ces constats permettent de tirer plusieurs conclusions en lien avec la manière dont les jeunes filles homosexuelles considèrent leur réalité et leurs opportunités participatives.

Premièrement, la situation des jeunes homosexuelles en Suisse romande, même si considérée comme relativement acceptable par les répondantes, n'est pas idéale. Certains comportements et certaines réactions, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau structurel isolent ces individus, et les amènent à se considérer comme différents de la population générale. Cependant, les jeunes filles considèrent que leur quotidien pourrait être pire et se disent privilégiées par rapport à la perception sociale de l'homosexualité masculine.

Ensuite, les opportunités participatives sont peu nombreuses et les jeunes filles ont l'impression de n'avoir qu'une influence minime sur leur existence. En effet, celles-ci ne sont pas au courant de leurs droits, et ont peu de possibilités de prendre part à des actions leur permettant de faire entendre leur voix, surtout dans certaines parties de la Suisse Romande. Des initiatives comme les actions et les interventions de VoGay sont donc saluées et leur absence dans certaines parties helvétiques est déplorée.

Finalement, la capacité des jeunes homosexuelles en Suisse romande semble être limitée, puisque les jeunes filles n'ont ni les capacités individuelles ni les structures environnementales leur permettant d'influencer de manière optimale leur réalité. Leur champ d'action se situe surtout à un niveau individuel, lorsque celles-ci font preuve de résilience, et quand elles s'entourent de personnes de choix pour évoluer. Au niveau supérieur, par exemple en lien avec leur éducation ou avec leurs droits, les jeunes filles sont peu impliquées et disent elles-mêmes ne pas avoir l'impression de pouvoir influencer leur quotidien et leur avenir.

La problématique de ce travail était « Comment les jeunes homosexuelles de Suisse romande perçoivent leur situation, et plus précisément les opportunités participatives qui s'offrent à elles ? ». Il semble que la réponse à cette question va dans le sens d'une considération offrant une large marge d'amélioration possible, et ce sur plusieurs niveaux. En effet, l'article 12 CDE ne semble pas être particulièrement appliqué pour la population homosexuelle, qui est peu impliquée dans les processus décisionnels la concernant.

Les hypothèses présentées étaient premièrement que la situation des jeunes homosexuelles en Suisse romande, même si celle-ci n'est pas idéale, est considérée par les principales intéressées comme acceptable ; et ensuite que la participation des jeunes homosexuelles en Suisse romande n'était pas favorisée, et que l'accès à celle-ci pourrait être amélioré.

Ces deux hypothèses semblent être confirmées par les résultats obtenus à travers cette enquête. Une amélioration de la participation des jeunes concernés permettrait d'améliorer leur situation générale, en sensibilisant la population à leur réalité, en adaptant cette information, et en leur permettant de trouver des figures d'identification ainsi que des sources d'information de qualité dans leur entourage. Une meilleure information des tiers permettrait de traverser l'adolescence de manière plus sereine, puisque le coming out et les questionnements relatifs à leur orientation seraient accompagnés. La population générale serait plus au courant de la réalité de cette population, des opportunités associatives permettraient aux jeunes de s'exprimer et de se rencontrer, alors que l'assurance d'une liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion leur permettrait de vivre leur orientation sans s'inquiéter des réactions sociales en découlant.

De ce fait, même si les résultats vont dans le sens d'une amélioration globale de la situation de la communauté homosexuelle en Suisse, observation qui corrobore celles d'autres études réalisées en Suisse, la situation des jeunes homosexuels n'est pas encore satisfaisante, et le respect des droits qui leur sont conférés par la Convention Internationale des droits de l'enfant n'est pas observable sur tous les points. Tout le pan participatif, qui permettrait cependant d'avoir une meilleure lecture de la mise en œuvre idéale des autres droits pour cette population est peu présent, voir inexistant dans la pratique publique, et seules certaines initiatives privées permettent à certains jeunes de s'exprimer et de pouvoir participer à petite échelle.

Ces différentes observations vont donc dans le sens du Comité des droits de l'enfant, puisque la population des jeunes homosexuelle semble laissée de côté et peu impliquée par l'Etat helvétique. Les axes d'action mis en priorité par cette institution, à savoir la participation, l'établissement de structures child friendly, l'attention particulière aux populations vulnérables ainsi que la suppression de toute forme de violence à l'encontre des enfants permettent d'amener une vision intéressante de la réalité des jeunes homosexuelles dans notre pays, et de réfléchir à une manière d'améliorer ces différents éléments, leur permettant de grandir dans un environnement mieux adapté à leur développement, et de devenir des adultes dans un contexte optimal, notamment au niveau du respect de leurs droits.

Ce travail permet d'avoir une première vision relative à la participation des jeunes homosexuelles en Suisse romande. Il serait à présent nécessaire d'approfondir et de généraliser ces résultats en réalisant une recherche s'intéressant à une population plus large, de définir clairement certaines lignes d'action à mettre en place, ou encore de s'intéresser à certains pans participatifs quelque peu laissés de côtés pour des questions méthodologiques ici, comme la liberté d'expression effective, ou encore la liberté de pensée, de conscience et de religion.

De plus, certaines pistes, comme l'influence de certains organismes, par exemple celle des conseils des jeunes présents dans certaines villes et œuvrant parfois pour la cause homosexuelle, comme celui de la ville de Lausanne, ont été peu analysées ici, et la collaboration entre ces différentes populations, par exemple celle du conseil des jeunes et celle de la communauté LGBT pourrait être observée pour en tirer certains axes de réflexion qui permettraient d'approfondir la prise en considération de la participation dans la population des jeunes homosexuelles.

De plus, il serait important d'interroger une population masculine sur ces questions.

Ici, la vision de quelques jeunes filles a permis de tirer certaines conclusions qu'il serait intéressant de globaliser, aussi bien en élargissant le panel de répondantes, qu'en englobant les garçons dans ces observations.

10. Conclusion

Ce travail permet de se faire une première idée des opportunités participatives offertes à la jeunesse homosexuelle, et plus précisément aux jeunes filles, en Suisse

romande. Les résultats obtenus présentent cependant une situation améliorable sur de nombreux points, et une vision assez critique du respect des droits conférés aux jeunes faisant partie de la diversité sexuelle.

En effet, aussi bien la situation générale de cette population que le respect des droits participatifs de celle-ci semblent contenir des manquements importants, qui entravent le développement harmonieux souhaité pour chaque enfant par la CDE.

Les résultats obtenus au cours des entretiens avec les jeunes filles interrogées indiquent clairement que leur participation est circonscrite et limitée par de nombreux éléments. Pourtant, donner la parole à ces jeunes filles, et plus généralement à ces jeunes gens permettrait d'adapter la pratique et les mesures mises en place par rapport à cette population.

Diversifier l'offre des associations à disposition des jeunes homosexuels en Suisse romande, étoffer le nombre d'informations fournies à la population et disponibles pour les individus intéressés, ou donner aux jeunes la possibilité d'influencer leur situation, seraient des pistes à développer pour permettre à la partie des jeunes membres de la communauté homosexuelle de profiter pleinement des droits qui leur sont pourtant officiellement reconnus.

De nombreuses améliorations peuvent être amenées à cet effet, mais pour cela, il est nécessaire que les mentalités changent, tant par rapport à la problématique du statut de l'enfant, que par rapport à celle de l'homosexualité. En effet, tant que notre société restera appuyée sur ses normes hétérosexuelles, et que l'enfant se verra conférer un statut inférieur à celui de l'adulte dans les représentations générales, il sera difficile de mettre sur pied des mesures permettant de respecter les droits participatifs des enfants homosexuels.

De nombreux points restent encore peu étudiés, et se prémunir de données plus solides à propos de la liberté d'expression, de la liberté de pensée, de croyance et de religion, du respect de la vie privée de ces enfants, ou encore leurs impressions en lien avec leur propre participation de manière générale permettrait d'appuyer de manière plus efficace sur la nécessité qu'ont les autorités Suisses romandes de mettre en place des mesures adaptées aux besoins de ces jeunes en lien avec leurs droits.

Ce travail permet cependant de se faire une idée quant à la perception que les jeunes ont du respect de leurs droits participatifs.

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grands fleuves comme dit le proverbe, et si ce travail réalisé avec passion amène ne serait-ce qu'une petite pièce à l'édifice de la participation des jeunes en Suisse, ainsi qu'à l'amélioration de la problématique LGBT en Suisse, le but serait alors atteint.

Annexes

Annexe 1

Guide d'entretien :

Avant de commencer :

- **Objectif** : Je m'appelle Maude, j'étudie les droits de l'enfant à l'université, et je fais un travail concernant les jeunes homosexuels. Ton avis m'intéresse beaucoup, car selon moi, c'est en s'approchant de jeunes qui vivent cette expérience que j'aurai la meilleure vision de ce qui se passe pour vous en Suisse Romande. Je vais te poser des questions sur ton avis, sur la manière dont tu perçois la situation des jeunes comme toi en général, et sur comment tu perçois ta situation à toi. Ce que tu vas me dire va me servir à avoir une vision globale de comment ça se passe pour les jeunes et rédiger un dossier là dessus. Par contre, le mon travail ne va pas changer les choses, et n'entraînera aucun changement, du moins direct, sur ta situation et sur celle des jeunes en général, il sert plutôt à mieux comprendre le phénomène.

- **Anonymat** : Je te garantis l'anonymat. Personne en lisant le dossier que je vais écrire ne pourra savoir que c'est toi qui m'as dit certaines choses. Ton nom n'apparaîtra jamais, ni aucune donnée ne pouvant permettre de t'identifier.

Mise en confiance : Je suis vraiment intéressée à connaître ton opinion. Tout ce que tu me diras est juste, ce n'est pas possible de donner des réponses fausses. Tu peux répondre ce que tu veux, et tu peux aussi choisir de ne pas répondre à ma question. Tu peux à tout moment me dire que tu souhaites arrêter l'entretien. En plus, je m'intéresse particulièrement à la problématique homosexuelle. C'est un sujet très intime et qui peut entraîner des expériences de vie très différentes d'une personne à l'autre. Je suis consciente de ça, et je vais faire tout mon possible pour ne pas te mettre mal à l'aise en posant mes questions, mais si par hasard j'étais maladroite, n'hésites surtout pas à me le dire et à réajuster la conversation. Si tu ne comprends pas une question, n'hésite pas à me demander plus de précisions.

- **Enregistrement** : Est-ce que tu es d'accord que j'enregistre l'entretien ?

Personne n'entendra l'enregistrement hormis moi, c'est pour me permettre d'être plus libre dans notre conversation et de ne pas devoir prendre des notes, et dès que je n'en aurai plus besoin, je l'effacerai.

Si tu veux, tu peux aussi me demander d'arrêter d'enregistrer à certains moments.

Questions de présentation :

- Age
- Sexe
- Occupation principale
- Lieu de vie

Idées de sujets à aborder, **selon la direction que prend la discussion**, et les éléments obtenus lors des questions de présentation :

- Selon toi, quelle est la situation des jeunes de son âge qui ont une attirance sexuelle au moins pour les personnes de même sexe en Suisse romande ?
- Est-ce que tu trouves que ce que tu as décrit correspond à ta situation ?
- Est-ce que d'après toi il y a une différence entre les filles et les garçons ? Pourquoi ?
- Est-ce que tu pourrais me raconter un petit peu ton histoire par rapport à ton homosexualité ?
- Quelles sont les attitudes positives et négatives que tu as rencontré sur ton parcours ?
- Dans les émissions à la télé, ou dans les journaux, on donne souvent l'image des jeunes homosexuels qui vivent une expérience terrible et qui sont victimes d'attitudes négatives, dans leur école notamment. D'après toi ces images sont proches de la réalité ? pourquoi ?
- Est-ce qu'il y a la possibilité de trouver du soutien pour un jeune qui s'interroge sur son orientation sexuelle ou qui a besoin de conseils ou d'informations ? Où ? (école, associations, amis, famille, ...)
- Tu penses quoi du fait qu'il y a très souvent dans les séries / films actuels un personnage au moins qui est attiré par les personnes de même sexe que lui ?

- Si tu devais conseiller un autre jeune, tu lui conseillerais de parler de son homosexualité dans toutes les situations ? pourquoi ?
- Tu trouves que les informations sur l'homosexualité sont assez nombreuses ? et faciles à trouver ? où ?
- A l'école tu te souviens d'avoir entendu parler de l'homosexualité ? comment ? pourquoi ? tu en as pensé quoi ?
- Qu'est-ce que tu penserais si, dans les ouvrages scolaires, il y avait des exercices faisant référence à des couples homosexuels plutôt qu'à des couples hétérosexuels ?
- Et sur Internet ?
- Est-ce que tu as l'impression que les gens autour de toi sont bien informés sur les questions LGBT ? Tu as l'impression d'en savoir plus qu'eux ?
- Tu expliquerais comment ce que c'est que l'homophobie ? C'est un problème en Suisse pour les jeunes ? A quels niveaux ?
- Comment un jeune doit-il réagir lorsqu'il est confronté à une attitude négative ? C'est comme ça que tu réagis ? Et de la part des personnes extérieures ?
- Quels sont les droits des personnes LGBT en Suisse ? Tu en penses quoi ?
- A Lausanne, il y a le 4310 par exemple comme boite gay. Tu penses quoi du fait d'avoir des endroits spécifiquement désignés comme lieu de réunion des LGBT ? pourquoi ?
- Est-ce que tu fais partie d'une association LGBT ? Pourquoi ? A quoi elles servent ces associations ? Tu penses que c'est important de militer pour la cause LGBT ?
- Tu as l'impression d'avoir ton mot à dire par rapport à ta situation ? Comment ?
- Est-ce qu'il y aurait certaines choses qui te permettraient d'être encore plus à l'aise avec ton orientation ? Quoi ? Pourquoi ?
- As-tu encore quelque chose à ajouter ?

Si le jeune vient sur le sujet lui-même, idées de réactions :

Histoire personnelle :

- Prise de conscience ?
- Coming out ?
 - o Quand ? Comment ? à qui (parents, fratrie, grands parents, amis, collègues) ?
- Réactions des proches ?
 - o Qui est au courant ?
 - o Pourquoi ces personnes ?
 - o Attentes ?
 - o As-tu été surpris par ces réactions ?
 - o As-tu mal estimé la manière de réagir de certaines personnes? En bien ? En mal ?
- As-tu quelqu'un dans ta vie actuellement ? Tu l'as rencontré comment ?
- As-tu le sentiment d'être différent ?
- Est-ce tu as des figures d'identification ?
- Amis gays ? non gays ? est-ce que tu as changé ou élargi ton cercle de fréquentations après avoir pris conscience de ton orientation ?
- Tu vois ton futur comment ? mariage ? enfants ?
- Quelles conséquences il y a-t-il à l'homophobie pour les jeunes homosexuels ?

A la fin :

Merci beaucoup pour le temps que tu m'as accordé.

Chocolat

Ne pas oublier de demander comment il est venu et si ce déplacement a engendré certains frais !

Annexe 2

Liste de vérification éthique :

- Approbations nécessaires
 - o De la part de l'enfant (orale)
 - o De la part de l'adulte (signée)

- Consentement éclairé
 - o Avec les enfants
 - Avant de se porter volontaire, doivent être informés de
 - la nature de la recherche
 - mon rôle dans ladite recherche
 - la confidentialité des données
 - Avant l'entretien, préciser :
 - Nature de la recherche
 - Rôle du sujet dans la recherche
 - Mon rôle dans la recherche
 - Effets des résultats (Lansdown, 2001)
 - o S'assurer qu'il n'y aura pas d'attentes irréalistes par rapport aux résultats de ma recherche
 - Accord pour un potentiel enregistrement
 - Questions confidentialité et anonymat
 - Possibilité d'arrêter l'entretien à tout moment, ou de ne pas répondre à certaines questions
 - Utilisation des données (accès protégé et limité à moi-même, effacement à la fin du travail, confidentialité totale)
 - Se mettre à disposition de l'enfant pour toute question qu'il pourrait avoir
 - Aucune des réponses qu'il ne donnera ne sera ni juste ni fausse
 - Ces mêmes points doivent être précisés avec les parents.
 - Confidentialité concerne également les parents, et qu'ils n'auront pas accès aux données de leur enfant.
 - Se mettre à leur disposition pour toute question
- Spécificité de la population considérée
 - o Enfants minoritaires, vulnérables
 - Implique une confidentialité et un anonymat total et absolument hermétique
 - o Sujet s'intéressant à l'intimité des jeunes → grille d'entretien servant de

base, à adapter en fonction de la direction que prend l'entretien, ne pas être trop intrusive. Différences interindividuelles doivent être prises en compte.

- Temps nécessaire pour l'entretien

- Question de la compensation ou de la récompense
 - Aucune récompense ne sera proposée préalablement à l'entretien
 - Frais de déplacement et liés au cadre de notre rencontre
 - Question de la récompense à réfléchir, mais pourquoi pas un petit geste symbolique (barre chocolatée, ...)
 - Possibilité de recevoir un exemplaire du travail lorsque celui-ci sera terminé.

- Protection de l'enfant
 - Respecter les différences de chacun, en traitant tous les sujets de manière équitable. (Poids équivalent de chaque avis dans la recherche)
 - Jeunes doivent être considérés comme des personnes à part entières, respect de leur dignité.
 - Critères de sélection clairs
 - Vie privée du jeune. Respecter la quantité et le degré d'intimité que le jeune veut partager
 - Les enfants ne doivent pas être lésés par leur participation à la recherche
 - Respect des normes, valeurs et considérations de genre qui sont familières à l'enfant. Adapter son discours
 - Entretien à réaliser seul à seul avec l'enfant, de telle sorte à ne pas biaiser les résultats.
 - Situations juridiquement inacceptables (abus, ...)
 - Démarche claire de comment réagir
 - Liste de numéros et de contacts
 - Si la situation concerne la famille
 - Si la situation s'est déroulée ou se déroule hors de la famille

- Information au jeune de ce qui va se passer avec l'information qu'il m'a donnée
- Conservation des données
 - Enregistrements dans le cas où le jeune accepte d'être enregistré
 - Accès limité
 - Protection de la conservation des données
 - Effacement des données à la fin du travail
- Autres considérations à prendre en compte
 - Participation de l'enfant indispensable
 - Contact avec des adultes bienveillants et qualifiés
 - Réflexion éthique continue
 - Avis d'un spécialiste

Annexe 3

Autorisation parentale :

Madame, Monsieur,

Par l'intermédiaire de votre enfant, je vous contacte pour vous demander l'autorisation de m'entretenir avec celui-ci.

Je suis actuellement étudiante avancée à l'Université de Genève et, en vue de l'obtention d'un Master en droits de l'enfant, je réalise une recherche sur la manière dont les jeunes envisagent la sexualité. Ma problématique est plus précisément ciblée sur les différentes attitudes, positives et négatives, que le jeune rencontre à travers son expérience de vie.

Cette étude est supervisée par le Prof. Philip D. Jaffé, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant, et soumise aux exigences éthiques de vigueur à prendre en considération lors de recherches impliquant des personnes humaines, et plus précisément des mineurs.

Puisque votre enfant est mineur, en plus de son souhait de participer à cette recherche, je suis tenue de demander votre consentement.

Il est évident que les propos de votre enfant, enregistrés par commodité avec son accord, seront soumis à des règles de confidentialité et d'anonymisation des données strictes et scrupuleusement respectées. Ses propos s'inscriront uniquement dans l'analyse d'une vision globale de la situation actuelle des jeunes et, en aucun cas, l'identité de votre enfant ne sera dévoilée. Les données seront gardées dans un endroit protégé, accessible par moi seulement, et supprimées une fois le travail terminé. Ces règles seront appliquées envers tous, y compris les parties impliquées dans ce travail (notamment les adultes responsables des jeune et mon superviseur direct).

De plus, toutes les précautions seront prises pour que l'entretien respecte les droits de l'enfant, et que les conditions requises par la déontologie de la recherche soient réunies, de telle sorte que votre enfant se sente à l'aise tout au long de la procédure.

Je suis à votre entière disposition pour toute question complémentaire que vous auriez envie d'éclaircir, soit par téléphone au 079/781 55 37, soit via courriel à maude.louviot@gmail.com

Dans le cas d'un accord de votre part, je vous prierais de bien vouloir me retourner le talon ci-joint, autorisant votre enfant à prendre part à ma recherche.

En espérant vivement recevoir un accord de votre part, je vous transmets, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Maude Louviot

Talon de réponse :

Par _____ la _____ présente, _____ je
.....

(prénom et nom) autorise mon enfant
.....
(prénom et nom) à participer à un entretien individuel d'une heure environ, dans le cadre d'une recherche concernant comment les jeunes envisagent la sexualité.

Lieu et date :
.....

Signature :
.....

Talon à remettre soit :

- Via votre enfant lors de notre rencontre
- Par poste à Maude Louviot, Chemin des Sources 2, 1423 Villars-Burquin
- Par e-mail à maude.louviot@gmail.com

Annexe 4

Liste de contacts :

Besoin d'informations ? De discuter ? De se sentir entouré ?

Associaton VoGay :
www.vogay.ch / jeunes@vogay.ch / 076/250 83 42
Association vaudoise de personnes concernées par l'homosexualité, avec Groupe de Jeunes, Gays, Bis et lesbiennes.

●●●

Victime d'infraction à ton intégrité physique, psychique ou sexuelle ?

Centre de consultation LAVI Lausanne:
<http://www.vd.ch/themes/social/violences-lavi/> / 021/631 03 00

Centre de consultation LAVI Yverdon :
<http://www.vd.ch/themes/social/violences-lavi/> / 021/631 03 08

Centre de consultation LAVI Neuchâtel :
<http://lavi-ne.ch/> / LAVI.Neuchatel@ne.ch / 032/722 07 31

Centre de consultation LAVI La Chaux-de-Fonds :

<http://lavi-ne.ch/> / LAVI.VCH@ne.ch / 032/889 66 52

Centre de consultation LAVI Bienne :

www.centrelavi-bienne.ch / sav@centrelavi-bienne.ch / 032/322 56 33

Informations relatives aux procédures à suivre en cas de situations d'infractions relatives à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle. Contact garantissant la confidentialité.

Bibliographie

- Arc, S. (2015). Identités lesbiennes : En finir avec les idées reçues. Paris : Le Cavalier Bleu.
- Ariès, P. (1975). L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime. Paris : Editions du Seuil.
- Becker, H. (1985). Outsiders. Paris : Métailié
- Blos, P. (1997). Adolescence et second processus d'individuation, in Perret-Catipovic, M. et Landame, F. (dir.) *Adolescence et psychanalyse : une histoire* (pp. 113-150). Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Bonzon, M. (2012). Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes : Le garçon sans frein et la fille responsable. *Agora débats/jeunesses*, 60(1). 121-134.
- Borillo, D. (2001). L'homophobie. Paris : PUF.
- Cameron, D. (2014). Straight talking : the sociolinguistics of heterosexuality. *Langage et société* (2)148. 75-93.
- Castaneda, M. (2013). Comprendre l'homosexualité : Clés et conseils pour les homosexuels, leurs familles, leurs thérapeutes. Paris : Robert Laffont.
- Cerri, A. (2014). Council of Europe strategy for the rights of the child (2012-2015) and recommendation CM/REC(2010)5. In Jaffé, P. Lévy, B. Moody, Z. et Zermatten, J. Le droit de l'enfant et de l'adolescent à son orientation sexuelle et à son identité de genre. Sion : Institut universitaire Kurt Bösch.
- Chamberland, L. et Lebreton, C. (2010). La santé des adolescentes lesbiennes et bisexuelles : état de la recherche et critique des biais androcetristes et hétérocentristes. *Recherches féministes* 23(2). 91-107.
- Chamberland, L. Richard, G. et Bernier, M. (2013). Les violences homophobes et leurs impacts sur la persévérance scolaire des adolescents au Québec. *Recherche et éducatons* (8). 99-114.
- Chamberland, L. et Saewyc, E. (2011). Stigma, Vulnerability, and Resilience : The Psychosocial Health of Sexual Minority and Gender Diverse People in Canada. *Canadian journal of community mental health* 30(2). 1-5
- Chauvin, S. et Lerch, A. (2013). La sociologie de l'homosexualité. Paris : La Découverte.
- Cheveny, J. (2013). L'interdit sexuel : Les jeux du relatif et du variable : Volume 1. Paris : Hermann.

- Cochand, P. et Signy, P. (2001). Développement identitaire et risque de contamination par le VIH chez les jeunes homosexuels et bisexuels en Suisse romande. Lausanne : Département universitaire de psychiatrie adulte (Raisons de santé 71).
- Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC). Etat au 1^{er} juillet 2014. [RS 210].
- Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP). Etat au 1^{er} janvier 2015. [RS 311.0].
- Comité des droits de l'enfant (2009). Observation générale n° 12 (2009) : Le droit de l'enfant d'être entendu. CRC/C/GC/12. Récupéré sur le site de l'organisme : http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12_fr.pdf
- Comité des droits de l'enfant (2015). Concluding observations on the combined second to fourth periodic reports of Switzerland. CRC/C/CHE/CO/2-4. Récupéré sur le site de l'organisme : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/CHE/CO/2-4&Lang=En
- Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant (CDE). Etat au 4 juin 2014. [RS 0.107].
- Cyrulnik, B. (1999). Un merveilleux malheur. Paris : Odile Jacob
- Dorais, M. (1994). La recherche des causes de l'homosexualité : une science-fiction ? In Welzer-Lang, D, Dutey, P. et Dorais, M. (Dir.). La peur de l'autre en soi : Du sexisme à l'homophobie. (pp. 92-146). Montréal : VLB éditeur.
- Dorais, M. (2012). Être homo aujourd'hui en France : Enquête Le Refuge auprès de 500 jeunes gays et lesbiennes. Le Triadou : H&O éditions.
- Dorais, M. (2014). De la honte à la fierté : 250 jeunes de la diversité sexuelle se révèlent. Montréal : VLB éditeur.
- Dorais, M. et Verdier, E. (2010). Petit manuel de gayrilla à l'usage des jeunes, ou comment lutter contre l'homophobie au quotidien. Le Triadou : H&O éditions.
- Emmanuelli, M. (2009). L'adolescence. Paris : PUF.
- Ennew, J. (1997). L'exploitation sexuelle des enfants. Paris : Eshel.
- Ethical Research Involving Children (ERIC). (2013). Ethical Guidance. Repéré sur <http://childethics.com/ethical-guidance/>
- Generelo, J., Pichardo, J. I. et Galofré, G. (2006). Adolescencia y sexualidades minoritarias : voces desde la exclusion. Madrid : Comisiòn de Educaciòn (COGAM).

- Gerrig, R. et Zimbardo, P. (2008). *Psychologie* : 18^e édition. Paris : Pearson Education France.
- Gomillion, S. C. et Giuliano, T. A. (2011). The Influence of Media Role Models on Gay, Lesbian, and Bisexual Identity. *Journal of Homosexuality* 58(3). 330-354.
- Guéret, P. et Besson, E. (Rédacteurs). (2014). *Homos, la haine*. [Documentaire]. Paris : Morgane. Récupéré sur : http://www.dailymotion.com/video/x2bw7b2_ba-france-2-infrarouge-homos-la-haine-mardi-9-decembre-a-22h45_tv
- Hanson, K. et Poretti, M. (2011). « Living rights » ou l'enfant sujet de droits : la traduction de la compréhension de leurs droits par les enfants eux-mêmes à l'attention de la communauté internationale. In : P. Meyer-Bisch (Ed.), *L'enfant témoin et sujet : Les droits culturels de l'enfant*. Genève, Zurich, Bâle : Schulthess Editions Romandes.
- Haüsermann, M. (2014). L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel-les en Suisse. In Jaffé, P. Lévy, B. Moody, Z. et Zermatten, J. *Le droit de l'enfant et de l'adolescent à son orientation sexuelle et à son identité de genre*. Sion : Institut universitaire Kurt Bösch.
- Haüsermann, M. et Wang, J. (2003). *Projet santé gaie : Les premiers résultats de l'enquête sur la santé des hommes gais de Genève*. Genève : Dialogai.
- Hodgkin, R. et Newell, P. (2002). *Manuel d'application de la convention relative aux droits de l'enfant*. Genève : UNICEF.
- Honneth, A. (2010). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Cerf.
- Humanrights. (2014). Le Conseil fédéral fait un pas vers l'adoption de l'enfant du partenaire. Repéré à <http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/groupes/homosexuels/adoption-homosexuel-s-projet-de-loi-consultation>
- Inhelder, B. et Piaget, J. (1955). *De la logique de l'enfant à la logique de l'adolescent*. Paris : PUF.
- Kilkelly, U. (2003). *Le droit au respect de la vie privée et familiale. Un guide sur la mise en œuvre de l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'homme. Précis sur les droits de l'homme, n°1*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Kinsey, A. C. ; Pomeroy, W. ; Martin, C. et Gebhard, P. (1953). *Sexual Behavior in the human female*. Bloomington : Indiana University Press.
- Kjelberg, G. (2013). Acquisition d'une identité sexuelle. *Rev Med Suisse* 9. 606-609.

- Lansdown, G. (2001). Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique. Florence : UNICEF.
- Lansdown, G. (2010). The realisation of children's participation rights: critical reflections. In B. Percy-Smith & N. Thomas N. (Eds.). *A Handbook of Children and Young People's Participation. Perspectives from theory and practice* (pp. 11-23). London/New-York: Routledge.
- Le Gal, J. (2008). Les droits de l'enfant à l'école : Pour une éducation à la citoyenneté. Bruxelles : De Boeck.
- Le Parlement Suisse. (2015). Curia Vista – objets parlementaires : Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Repéré à http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20130407
- Le Run, J.-L. (2006). La bande à l'adolescence. *Enfances & Psy*, 2(31). 56-66.
- Leu, C. (2008). *Sexuelle Orientierung und Suizidalität : Eine Untersuchung der internationalen und nationalen Forschungsergebnisse der Risiko- und Schutzfaktoren für adolezente Homo- und Bisexuelle*. Herausgegeben durch die gemeinsame Fachgruppe Bildung von PINK CROSS, LOS und fels, 03. November 2008. Schöpfen : Suisse.
- Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction du 23 mars 2007 (LAVI). Etat au 1^{er} janvier 2013. [RS 312.5]
- Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe du 18 juin 2004 (LPart). Etat au 1^{er} juillet 2013. [RS 211.231]
- Mariéthoz, A. (2011). L'homophobie à l'égard des jeunes : de la théorie à la pratique : Le cas de l'associations PREOS en Suisse Romande. (Mémoire à orientation professionnelle non publié). Institut Universitaire Kurt Bösch, Sion, Suisse.
- Martin, J.-P. (2003). L'homophobie : Un nouvel enjeu pour l'éducation à la citoyenneté ? *Le Télémarque* 1(23). 83-98.
- Mccormac, M. (2012). The declining signifiacnce of homophobia : How Teenage Boys are Redefining Masculinity and Heterosexuality. New York : Oxford University Press.
- Mercader, P. et Carbonne, N. (2014). Identités hétéronormées à l'école : catégoriations contraintes et jeux intrstitiels. *Eres* (1)17. 135-150.
- Meyer, I. H. (1995). Minority Stress and Mental Health in Gay Men. *Journal of Health and Social Behavior* 36. 38-56. Récupéré sur <http://www.jstor.org/stable/2137286>
- Morin, E. (2003). Sur l'interdisciplinarité. *L'autre Forum*. 5-10.

- Morrow, V. (2008). Ethical dilemmas in research with children and young people about their social environment. *Children's geographies* 6(1), 49-61. Récupéré sur <http://dx.doi.org/10.1080/14733280701791918>.
- Morrow V. (2009). *The Ethics of Social Research with Children and Families in Young Lives : Pratical Experiences*. Oxford : Young Lives.
- Pasquier, D. (2002). Les « savoirs minuscules » : Le rôle des médias dans l'exploration des identités de sexe. *Education et sociétés* 2(10). 35-44.
- PREOS. (2011). Rapport du groupe Education : Etat des lieux et recommandations. Récupéré sur http://www.preos.ch/images/stories/documents/preos_rapport%20education_120211.pdf
- Plan d'étude Romand, version 2.0*. (2010) : « Déclaration de la CIIP, 30 janvier 2003 ».
- Rawlins-Gaston, A. (Rédacteur). (2015). *Souffre-douleurs, ils se manifestent* [Documentaire]. Paris : Capa Presse. Récupéré sur : http://www.france2.fr/emissions/infrarouge/diffusions/10-02-2015_300279
- Rodriguez-Tomé, H.-J. (1965). Le rôle des « adultes significatifs privilégiés » dans l'adolescence. *Enfance* 18(5). 603-612.
- Roux, S. (2009). « On m'a expliqué que je suis "gay" » : Tourisme, prostitution et circulation internationale des identités sexuelles. *Autrepart*. 49(1), 31-45.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris : Seuil.
- Stoecklin, D. (2009). L'enfant acteur et l'approche participative. In Zermatten, J. et Stoecklin, D. *Le droit des enfants de participer : Norme juridique et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social*. Sion : Institut International des droits de l'enfant.
- Taborda-Simões, M. d. C. (2005). L'adolescence : Une transition, une crise ou un changement ? *Bulletin de psychologie* 479. 521-534.
- The Yogyakarta Principles. (2007). *Les principes de Yogyakarta sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*. Récupéré du site de l'organisme : http://www.yogyakartaprinciples.org/principles_fr.pdf
- Thorens-Gaud. E. (2009). *Adolescents homosexuels : Des préjugés à l'acceptation : Aide aux parents, conseils aux enseignants, soutien aux jeunes*. Lausanne : Favre.
- Thorens-Gaud, E., Botarelli, H., Talon, C., Dupenloup, F. et Duperrex, O. (2014). *Vaud et Genève, deux contextes en mouvement : défis et réalisations*. In Jaffé, P. Lévy,

- B. Moody, Z. et Zermatten, J. Le droit de l'enfant et de l'adolescent à son orientation sexuelle et à son identité de genre. Sion : Institut universitaire Kurt Bösch.
- Tin, L.-G. (2010). Comment peut-on être hétérosexuel. *Cités* 4(44). 91-105
- Tin, L.-G. (2013). L'invention de l'hétérosexualité. In Journet, N. et Bedin, V. (coord.). *Le sexe : D'hier à aujourd'hui*.
- Tin, L.-G. (2014). Comment peut-on être hétérosexuel ? In Jaffé, P. Lévy, B. Moody, Z. et Zermatten, J. Le droit de l'enfant et de l'adolescent à son orientation sexuelle et à son identité de genre. Sion : Institut universitaire Kurt Bösch.
- Tisseron, S. (2014). *La résilience*. Paris : PUF.
- Vaisman, A. (2002). *L'homosexualité à l'adolescence*. Paris : La Martinière Jeunesse.
- VoGay. (2015). *Jeunes vs Homophobie 2014*. Repéré sur : <http://vogay.ch/actions/jeunesse/jeunesvshomophobie2014.html>
- Zermetten, J. Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu (art. 12 CDE). In Zermatten, J. et Stoecklin, D. *Le droit des enfants de participer : Norme juridique et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social*. Sion : Institut International des droits de l'enfant.
- Zittoun, T. (2008). L'usage de ressources symboliques. Leçon inaugurale de la professeure Tania Zittoun. FLSH. In *Chroniques universitaires 07/08*. (pp. 140-153). Neuchâtel : Université de Neuchâtel.